

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 NOVEMBRE 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Étaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC\*, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 23 G 26

\*Monsieur SOLIGNAC part après le dossier 23 G 27

**Avaient donné procuration :**

Monsieur SOLIGNAC à Monsieur de BEAULAINCOURT  
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD  
Madame GUYARD à Monsieur VENUS  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame de CIDRAC

---

**N° DE DOSSIER : 23 G 00 – NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame de CIDRAC est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire ouvre la séance en signalant qu'à l'occasion des inscriptions budgétaires des semaines à venir, le Conseil Municipal sera amené à se positionner sur les investissements nécessaires pour la salle multimédia. Dans l'immédiat, il indique que la technique a encore évolué, huit micros sont disponibles et ont été répartis entre les groupes d'opposition, un micro étant réservé pour le rapporteur de la délibération en cours de présentation.

Il précise également qu'a été remis exceptionnellement sur table un document qui concerne le téléthon, avec en 2023 l'opération « Muscle ton téléthon ». Cette opération, qui démarre le 8 décembre, se déroulera pendant tout le week-end en grande partie à Fourqueux.

Monsieur le Maire souhaite saluer également l'action de l'association « Les Chemins de l'éveil », dont l'opération annuelle de vente caritative a connu un grand succès.

Il demande ensuite si le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, en date du 27 septembre 2023, appelle des commentaires ou des observations. En l'absence de remarque, il propose d'adopter ce procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.

Il passe enfin en revue le compte-rendu des actes administratifs, parmi lesquels il évoque quelques conventions d'occupation, des plus ou moins-values concernant des marchés, notamment pour des bâtiments, ainsi que des groupements de commande et des contrats d'engagement culturels. Il rappelle aux membres de l'assemblée que s'ils ont des questions, même *a posteriori*, sur ces actes et ces conventions, il est tout à fait possible d'y répondre en dehors de la séance.

Abordant l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, il demande aux conseillers municipaux d'accepter d'intervertir l'ordre des délibérations pour commencer par les délibérations budgétaires et financières présentées par Monsieur SOLIGNAC. Ce dernier, encore convalescent après des problèmes de santé, quittera ensuite la séance.

Il propose donc à Monsieur SOLIGNAC de présenter tout d'abord les décisions modificatives concernant l'ensemble des budgets.

### **DOSSIERS n° 23 G 21a à d – DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur SOLIGNAC précise que les décisions modificatives présentées ici sont d'ordre très technique. S'agissant du budget principal de la Ville, cette décision modificative s'élève, dans la section de fonctionnement, à environ 55 000 €. Il s'agit de dépenses supplémentaires notamment liées à des ajustements sur des charges de copropriété ou des taxes foncières. Les recettes correspondent à des augmentations de compensation sur des produits des services, liées notamment aux charges en question. Sur l'investissement, où le montant est un peu plus important, il s'agit d'un renoncement à l'acquisition Batiterre, qui est reportée en 2024. D'autres ajustements sur le budget d'investissement visent à mieux s'ajuster aux réalisations de fin 2023. En conséquence, le besoin d'emprunt est réduit de 530 000 €. Monsieur SOLIGNAC indique à ce propos que sur le budget principal 2023 Ville, le solde de besoin d'emprunt ne s'élève plus qu'à 1,7 million d'euros.

En ce qui concerne le budget annexe Lisière Pereire, il s'agit simplement d'opérations d'ordre pour la mise à jour des stocks, sans incidence comptable.

Pour le budget annexe Quartier de l'hôpital, même si les montants sont beaucoup plus importants – 52 à 54 millions d'euros – il s'agit de manière identique de mouvements de stocks et d'opérations d'ordre.

S'agissant du budget annexe Eau potable, est proposé un léger ajustement de l'ordre à hauteur de 3 000 €, correspondant à des charges exceptionnelles liées à des titres annulés sur l'exercice antérieur.

Monsieur SOLIGNAC précise que sur l'ensemble de ces décisions modificatives, la commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

En l'absence de question sur ces décisions modificatives, Monsieur le Maire propose de passer aux voix sur chaque délibération.

**N° DE DOSSIER : 23 G 21a – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 / 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 23 G 21b – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 / 2023 – BUDGET ANNEXE LISIERE PEREIRE**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 23 G 21c – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 / 2023 – BUDGET ANNEXE QUARTIER HOPITAL**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 23 G 21d – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 / 2023 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE GERE SOUS CONVENTION DE DELEGATION AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO s'abstenant.

Monsieur le Maire redonne la parole à Monsieur SOLIGNAC pour présenter les deux délibérations qui suivent.

**N° DE DOSSIER : 23 G 22a et 22b – PROCES VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES, DES EMPRUNTS ET DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Monsieur SOLIGNAC souligne une coïncidence entre le dossier 22a et le dossier 22b, puisque si l'un concerne l'assainissement et l'autre l'eau potable, il s'agit néanmoins de mêmes procès-verbaux.

Il s'agit par cette délibération d'annuler et de remplacer, à la demande du Comptable Public, des délibérations prises par la Ville parce que les documents transmis par le service de gestion comptable lui-même étaient erronés. Il est donc nécessaire de voter à nouveau le transfert des comptes assainissement et eau potable à la communauté d'agglomération, en particulier concernant l'actif, le passif, les emprunts et les subventions.

Espérant que cette ultime délibération va permettre enfin le transfert d'actifs, Monsieur SOLIGNAC précise, pour information, que pour le budget assainissement le montant net comptable après amortissement du transfert s'élève à 17 millions d'euros. Le passif se monte à 3,5 millions d'euros d'emprunts et 892 000 euros auprès de l'agence Seine Normandie. Il en est de même pour les subventions à transférer, pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Sur le budget annexe de l'eau potable, l'actif net comptable à transférer est à hauteur de 2,28 millions d'euros, et les emprunts à transférer sont à hauteur de 1,5 million d'euros.

La commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ces deux délibérations, assainissement et eau potable.

Monsieur le Maire fait part à cette occasion d'un point qui sera à l'ordre du jour du bureau des maires, cette semaine, et qui est un sujet dont il s'occupe particulièrement : il s'agit du chantier, qui se déroulera sur au moins 3 ans, du schéma directeur d'assainissement sur toute la communauté d'agglomération. Il va notamment avoir pour objet d'identifier tous les actifs au sein de la communauté d'agglomération. En effet, un certain nombre de communes – et c'est le cas de Saint-Germain-en-Laye – en compétence propre ou en compétence déléguée aux syndicats intercommunaux, ont investi lourdement ces dernières années dans leurs réseaux, que ce soit pour la collecte ou le transport. D'autres communes ont moins investi, et ce schéma directeur constituera un audit global des réseaux d'assainissement sur la communauté d'agglomération. Même s'il s'agit d'un travail fastidieux, ce schéma directeur est une condition préalable notamment au fléchage des subventions de l'agence de l'eau, partenaire important en matière d'assainissement.

En l'absence de question sur ce sujet, il propose de passer aux voix.

**N° DE DOSSIER : 23 G 22a – ASSAINISSEMENT – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES, DES EMPRUNTS ET DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre.

**N° DE DOSSIER : 23 G 22b – EAU POTABLE – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES, DES EMPRUNTS ET DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur VENUS pour présenter, en l'absence de Madame GUYARD, les tarifs d'assainissement 2024 et la surtaxe eau 2024.

**N° DE DOSSIER : 23 G 23a – TARIFS ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024**

Monsieur VENUS indique qu'il s'agit, dans les deux cas, de suggérer à la communauté d'agglomération de fixer les taux des surtaxes eau et assainissement.

En ce qui concerne l'assainissement, il est proposé de retenir pour le début de l'année 2024 les niveaux actuels de surtaxe, c'est-à-dire 30 centimes par mètre cube sur le périmètre de la ville historique de Saint-Germain-en-Laye et 24 centimes par mètre cube sur celui de Fourqueux, et d'unifier ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 avec une tarification unique de 30 centimes par mètre cube. À cette date, en effet, une nouvelle DSP de distribution d'eau couvrira l'ensemble de la commune nouvelle et l'intégration de tous les tarifs sera achevée.

Par ailleurs, il est proposé de suggérer à la CASGBS d'augmenter la tarification des raccordements d'assainissement de 3 %.

Les commissions « Ressources » et « Cadre de vie » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité

#### **N° DE DOSSIER : 23 G 23b – PRIX AU M3 (D'EAU POTABLE CONSOMMÉE) DE LA SURTAXE D'EAU – ANNEE 2024**

Monsieur VENUS indique qu'en la matière, la proposition est de laisser inchangée, à 14 centimes par mètre cube, la surtaxe eau qui, elle, est déjà unifiée.

De même que pour la délibération précédente, les commissions « Ressources » et « Cadre de vie » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité

Il souligne lui aussi cette mise en place, pour la première fois, d'un marché unique de l'eau sur le territoire de la commune nouvelle.

#### **N° DE DOSSIER : 23 G 24 – CESSION D'UN VÉHICULE**

Monsieur SOLIGNAC indique que la Ville va céder à sa compagnie d'assurances un véhicule qui a été saccagé et qui, suite à expertise, a été déclaré irréparable. La compagnie d'assurance a proposé une indemnité de 13 700 € pour sa reprise. Monsieur le Maire disposant d'une délégation de pouvoir du Conseil Municipal à hauteur de 4 600 €, une délibération est nécessaire pour permettre cette cession à la compagnie d'assurance.

La commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite à Monsieur de BEAULAINCOURT de présenter successivement les quatre délibérations suivantes, qui concernent des demandes de subventions.

#### **N° DE DOSSIER : 23 G 25a à 25 d – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS**

Monsieur de BEAULAINCOURT indique que la première demande concerne un sujet de mobilité et notamment l'offre en stationnement pour les cyclistes. Il est proposé que Monsieur le Maire puisse solliciter le fonds de concours « Stationnement vélo en ville » auprès de la CASGBS pour l'acquisition d'arceaux vélo en 2023 et en 2024, cofinancement à hauteur de 50 % du reste à charge.

La deuxième demande concerne un sujet de culture, et plus précisément de livres et de lectures. La 8<sup>ème</sup> Nuit de la lecture se tiendra à Saint-Germain-en-Laye le samedi 20 janvier 2024 et s'intitulera « Rêver pour l'hiver ». Il s'agit, selon Monsieur de BEAULAINCOURT, d'un beau programme en perspective, avec notamment des lectures, des spectacles et des ateliers créatifs. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Centre National du Livre pour la réalisation de cette manifestation littéraire. Le montant de l'aide peut atteindre jusqu'à 50 % du coût du projet, avec une subvention minimale de 500 €.

La troisième demande est relative aux réductions d'inégalités. Monsieur de BEAULAINCOURT rappelle que chaque année la Ville de Saint-Germain-en-Laye prévoit des crédits de fonctionnement et d'investissement pour l'amélioration et la modernisation du fonctionnement de ses établissements de petite enfance. Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à candidater aux appels à

projets 2024 de la caisse d'allocations familiales des Yvelines. Le montant des aides de la CAFY peut atteindre 80% des dépenses subventionnables.

La dernière demande s'inscrit dans le cadre des JO 2024, où initiatives et événements ne manqueront pas. La Ville de Saint-Germain-en-Laye est très impliquée dans la préparation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques et souhaite candidater à l'appel à projets « Olympiade culturelle » de la Région.

Cet appel à projets concerne des événements culturels, sportifs et festifs.

La subvention, avec un maximum de 20 000 € par an, peut couvrir jusqu'à 70% des dépenses subventionnables du projet.

La commission « Ressources » a donné un avis favorable à l'unanimité pour ces quatre demandes.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ces quatre délibérations.

Monsieur JEAN-BAPTISTE demande s'il est prévu, dans le cadre de ces dossiers de demandes de subventions, que le nombre d'arceaux pourrait varier de 10 à 100, étant donné que la loi d'orientation des mobilités, complétée par un décret de 2021, stipule que les espaces concernant le stationnement des vélos devront être très sécurisés par rapport à l'implantation des automobiles. Compte tenu des prescriptions de cette loi qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Monsieur JEAN-BAPTISTE demande s'il ne serait pas opportun de viser le maximum, c'est-à-dire les 100 arceaux.

Monsieur LEGUAY confirme que les arceaux vélo sont un très gros sujet. Il y a actuellement un problème de fourniture d'arceaux, mais il assure que la ville en implante chaque fois que c'est possible, en essayant en effet de sécuriser au maximum. Dans le centre-ville, malheureusement, c'est parfois un peu compliqué à réaliser dans les rues étroites du centre historique.

Monsieur le Maire remercie à cette occasion Monsieur LEGUAY pour tout le travail réalisé par le comité vélo, avec des participants et des membres dynamiques. En l'absence d'autre question, il propose de passer aux voix.

**N° DE DOSSIER : 23 G 25a – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS « STATIONNEMENT VELO EN VILLE » AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre.

**N° DE DOSSIER : 23 G 25b – SOLLICITATION DE L'AIDE POUR LA REALISATION DE MANIFESTATIONS LITTERAIRES AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE POUR LA 8 EME EDITION DES NUITS DE LA LECTURE**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 25c – CANDIDATURE AUX APPELS A PROJETS 2024 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 25d – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « OLYMPIADE CULTURELLE 2024 » DE LA REGION ILE DE FRANCE**

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 26 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Monsieur SOLIGNAC rappelle qu'en septembre dernier, le Conseil Municipal a fait le choix d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce référentiel M57 est aujourd'hui étendu et est obligatoire, notamment pour les communes.

De manière à mieux identifier le rôle de chacun, la Ville a souhaité établir un règlement, qui fait l'objet de cette délibération. Ce règlement est adopté pour la durée de cette mandature, c'est-à-dire jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal, au printemps 2026. Il est là pour définir un peu mieux le rôle des élus, de la direction, il rappelle les principes budgétaires, et donne aussi des précisions sur le débat d'orientation budgétaire et son contenu. Il précise aussi de manière un peu plus technique les circuits comptables, les régies, et il instaure les provisions, notamment les provisions prorata temporis, ou des éléments comme les comptes épargne temps.

La commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce projet de règlement.

Monsieur le Maire indique, pour celles et ceux qui ne savent pas ce qu'est une provision comptable, que la définition se trouve à la page 20 de ce document : « les provisions sont des opérations d'ordre semi budgétaire par principe et budgétaire sur option ». Plaisanterie mise à part, il estime que le fait de constituer désormais des provisions est une évolution assez conséquente dans la manière de construire les budgets. Ce mécanisme, déjà pratiqué dans la comptabilité privée, apparaît donc maintenant en comptabilité publique.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

Avant de donner à nouveau la parole à Monsieur SOLIGNAC pour présenter le ROB, il précise que dans un premier temps, le Conseil Municipal va prendre acte du débat, puis dans un deuxième temps va voter sur l'adoption du rapport d'orientation budgétaire.

**N° DE DOSSIER : 23 G 27 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2024**

Monsieur SOLIGNAC indique qu'il va commencer par établir le contexte dans lequel est élaboré le budget, et que cela fait partie justement de l'une des nouvelles obligations sur lesquelles insiste beaucoup le règlement M57. Il rappelle que ce débat d'orientation budgétaire précède le vote du budget et que c'est l'occasion de préciser des éléments de contexte. Il souligne qu'il le fait avec d'autant plus de plaisir, sur cette notion de contexte national, qu'en ce moment a lieu le Congrès des maires de France et qu'à cette occasion la presse se fait largement l'écho des soucis des maires et des collectivités, en particulier sous l'angle financier.

Il note une économie française qui résiste, certes mais avec une croissance très faible puisqu'elle est annoncée de l'ordre de 1 %, ce qui peut interroger sur des problématiques telles que la résorption de la dette. L'inflation est en légère baisse, voire même en baisse sensible au niveau des prévisions, puisqu'elle est prévue à hauteur de 2,6 %. Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit dès à présent une baisse du déficit avec notamment la fin des dispositifs exceptionnels, notamment liés à la crise Covid.

La loi de programmation 2023-2027 constitue le nouveau contrat de confiance, avec notamment une recommandation pour les collectivités locales – pour l’instant qui n’est pas encore une obligation, mais cela ne devrait pas tarder – de limiter l’évolution de leurs dépenses à un montant inférieur à l’inflation diminuée de 0,5 %.

Les nouveaux partenariats avec les collectivités sont un peu tout ce qui tourne autour de la politique et des priorités données au verdissement des dépenses. Les JO et JOP sont bien évidemment une priorité en 2024. Les réformes fiscales sont pour la plupart des reports, notamment la suppression totale de la CVAE, reportée à 2027. Pour les projets de réactualisation des valeurs locatives des locaux particuliers, le report est vraisemblablement pour 2028 et la CCID de Saint-Germain-en-Laye aura donc encore quelques occasions de se réunir. S’agissant du changement de référentiel M57, quelques conséquences en seront abordées au cours de ce débat d’orientation budgétaire.

Abordant le contexte régional, départemental et local, Monsieur SOLIGNAC note que l’événement le plus important pour la région est le nouveau SDRIF, qui constitue le document de référence pour l’aménagement de toute l’Île-de-France et intéresse particulièrement le secteur nord de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Les nouveaux partenariats, au niveau de la Région Île-de-France, sont essentiellement des partenariats sportifs. Au niveau du Département, le contrat usine territoires est déjà voté en ce qui concerne le CRD. De nouveaux contrats sont à venir avec le Département, mais il faut signaler que, le Département ayant subi des baisses importantes de ses recettes au titre des droits de mutation, baisses de l’ordre d’un tiers, donc très significatives, il est à craindre que les nouveaux contrats subissent soit un peu de retard, soit un étalement plus important dans le temps, sans pour autant qu’ils soient remis en cause. C’est en tout cas la ligne sur laquelle semble se diriger le Département. Il faut savoir que les droits de mutation sont maintenant la seule taxe qu’il perçoit après la suppression de la part départementale de la taxe foncière, qui a été transférée aux communes.

En ce qui concerne la communauté d’agglomération, un point important à signaler ici est le CRTE, contrat de relance de la transition écologique, ainsi que la déchetterie, inaugurée la veille et ouverte à partir de ce jour.

Au niveau de la Ville, les priorités restent les mêmes, c’est-à-dire l’éducation, la sécurité, le zéro carbone à l’horizon 2050, l’attractivité, la mobilité, le stationnement, etc. Elle a toujours, aussi, un programme d’investissement soutenu et soutenable. Les États généraux de la forêt, saison 2, vont reprendre. À noter aussi les J.O. 2024 et l’arrivée du Stade Français sur la ville.

Quelques chiffres repères pour Saint-Germain-en-Laye : la population est de 46 171 habitants, en baisse relativement importante par rapport à l’année précédente, mais il semblerait que ce soit dû aux statistiques INSEE, faites essentiellement par sondages, et dans ce cas cela se rétablira l’année suivante. Au vu de la DGF, la population serait en croissance d’environ 300 habitants en 2024.

Les revenus moyens des habitants de Saint-Germain-en-Laye restent d’environ 50 % au-dessus de la moyenne. Le montant prévisionnel pour l’année 2024 en matière d’impôts locaux est de 495 € par habitant, à comparer à 669 € qui est la moyenne de la strate, mais pour 2021, sachant qu’il y a eu depuis des revalorisations. Il faut donc s’attendre à comparer plutôt 495 à 700 €. Le montant d’impôts locaux par habitant à Saint-Germain-en-Laye est donc de presque 30 % inférieur à ce qu’il est dans les autres villes comparables.

Un autre repère intéressant est le taux de logements sociaux, qui s’établit au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 23,53 %, sachant que la moyenne dans les Yvelines est de 22,4 %, et le seuil de 25 % n’est donc plus très loin.



En ce qui concerne les recettes principales, il est prévu de maintenir pour la 13<sup>e</sup> année consécutive les taux d'imposition, toutes fiscalités. En termes de recettes, la revalorisation des bases va entraîner de l'ordre de 3 millions d'euros supplémentaires. Une autre mesure importante est le maintien des mesures de gratuité qui ont été actées lors du précédent Conseil Municipal, en particulier celle concernant le parking du Château. Les attributions de compensation de la communauté d'agglomération seront proposées maintenues au même montant.

Il est prévu, s'agissant de la dotation de fonctionnement, une très légère croissance, de 5,112 à 5,2 millions d'euros en raison de l'accroissement de la population – accroissement INSEE, donc plutôt régularisation des erreurs antérieures. Cela représente 112 euros par habitant au titre de la DGF, sachant que le niveau moyen dans les Yvelines de la DGF par habitant est de 131 euros. Monsieur SOLIGNAC rappelle à ce sujet que la DGF n'est pas une subvention versée par l'État, mais une dotation en compensation des services transférés. C'est la raison pour laquelle l'AMF insiste beaucoup sur la nécessité d'indexer les dotations globales de fonctionnement.

Le dernier point concernant les recettes est constitué des droits de mutation. Le montant en 2023 devrait être en baisse par rapport à 2022 et s'établir aux alentours de 4,2 millions d'euros, contre 5 millions d'euros l'année précédente. On voit donc que le ralentissement dans le domaine de l'immobilier existe aussi à Saint-Germain-en-Laye, même s'il y est plus faible que dans les autres villes du département ou de France. Le résultat va être un quasi maintien du budget 2024 par rapport à celui de 2023.

Est prévu aussi, en dernier lieu, une troisième avance sur le boni de liquidation de la lisière Pereire, à hauteur de 530 000 euros, un niveau assez inférieur à celui de l'année précédente.

Globalement, ces chiffres aboutiraient à une hausse de recettes de 4,3 %, soit un peu plus de 3 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses, les plus importantes concernent la masse salariale, notamment en raison des revalorisations du point d'indice et aux ajouts de points d'indice. Revenant sur la préconisation de limiter l'augmentation des dépenses à l'inflation diminuée de 0,5 %, Monsieur SOLIGNAC observe que la Ville n'est pas maître des augmentations du point d'indice.

Les fluides seront en augmentation par rapport au budget primitif 2023 et pour autant, il n'est pas prévu d'arriver pour 2024 au niveau auquel la Ville était parvenue en 2023 après toutes les modifications budgétaires qui ont eu lieu tout au long de l'année. Globalement, le niveau des dépenses en ce qui concerne les fluides, et en prévision notamment des limitations de prix sur des énergies comme le gaz, amène à une prévision de dépenses en fluides comprises entre le prévisionnel début 2023 et celui de la fin de cette année 2023. Ce sera néanmoins environ 700 000 € de plus qui seront constatés sur les fluides. Les subventions aux associations seront dans l'ensemble maintenues, avec des petites variations telles que celles qui ont déjà été signalées au Conseil Municipal pour les opérations avec l'ONF. Le nouveau plan avec l'ONF amènera une reprise de subvention des exercices antérieurs.

Les charges financières sont en baisse, la Ville ayant très peu d'emprunts.

En ce qui concerne l'inflation, la révision-réactualisation des contrats, en particulier sur le secteur scolaire avec tout ce qui est lié à la cantine, au nettoyage, au transport, etc., entraîne une augmentation très nette de tous ces contrats, d'ordre de grandeur de 4,4 % pour un montant à peu près identique à celui de la progression des recettes, c'est-à-dire 3,2 à 3,3 millions d'euros.

La prévision en termes de solde de gestion est aujourd'hui quasi fiable, sachant que ces chiffres seront affinés lors de la présentation budgétaire. Le solde de gestion, c'est-à-dire l'autofinancement, s'établirait pour 2024 à 5,3 millions d'euros, niveau assez comparable à celui de 2023. La part obligatoire de cet autofinancement, c'est-à-dire l'amortissement et les provisions, progresse alors que la part correspondant à l'autofinancement volontaire diminue. C'est l'effet de la M57 qui impose notamment de prévoir les amortissements *prorata temporis* pour un certain nombre de choses.

En conséquence, les provisions augmentent de manière sensible – cela, la première année, en 2024, avec une stabilisation les années suivantes. Il y a aussi les provisions liées au compte épargne temps, qui entrent dans cette courbe des amortissements qui viennent accroître les provisions et les écritures obligatoires. En conséquence, l'autofinancement volontaire diminue légèrement, même si l'autofinancement total est stable, voire en très légère progression.

Monsieur SOLIGNAC propose ensuite une vue d'ensemble sur l'évolution cumulée des recettes et des dépenses de 2017 à 2024. Il attire l'attention sur l'évolution du « panier du maire », qui reflète la composition des dépenses municipales, celle de l'inflation mesurée par l'INSEE et enfin l'évolution des dépenses totales de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Cela permet de constater une certaine limitation des dépenses, tant par rapport à l'inflation que par rapport au panier du maire. Le petit creux constaté en 2020 est à imputer notamment à l'effet COVID.

Une autre courbe intéressante est celle des recettes, avec également un petit effet COVID en 2020, mais qui reste un peu au-dessus des autres.

En matière d'investissement, Monsieur SOLIGNAC souligne que le tableau présenté est largement décrit dans le petit fascicule remis aux élus, et préfère commenter les investissements essentiels pour 2024, tranche par tranche. En ce qui concerne l'école Bonnenfant ou la Cité de l'enfance, c'est la dernière tranche en 2024, à hauteur de 330 000 euros. Monsieur SOLIGNAC observe que les subventions pour cette opération ont atteint 6 millions d'euros, et 3 millions de FCTVA. Pour la Maison natale Debussy, la tranche 2024 se situe à hauteur de 1,9 million d'euros et les subventions obtenues se montent à peu près à 800 000 euros. S'y ajoute le FCTVA, le tout pour un montant de 1,2 million d'euros. L'opération Cœur des Sources a déjà démarré, mais essentiellement en termes d'études et de prévisions. Elle va entrer dans le dur avec des tranches de travaux assez importants à partir de 2024, et l'enveloppe budgétaire est prévue à hauteur de 10,4 millions d'euros pour cette année 2024. Les subventions obtenues sont pour l'instant de l'ordre de 7 millions d'euros et 12 millions d'euros de FCTVA. Il y a néanmoins encore des subventions potentielles à venir, qui ne seront inscrites au budget qu'après notification.

Sur le stade Georges Lefèvre, la tranche 2024 est à hauteur de 3,4 millions d'euros, et il reste encore des subventions à solliciter, mais le dispositif ROY du Département est à noter en tant que ressource non négligeable. Pour le centre d'entraînement Stade Français – Camp des Loges – l'essentiel des travaux se situera en 2024 et des subventions sont en cours, ainsi encore que des subventions à solliciter. Pour le cimetière jardin de Fourqueux, la tranche 2024 est à hauteur de 850 000 euros, avec des subventions obtenues déjà non négligeables. La requalification de l'hyper centre concerne essentiellement, en termes de rues, la rue Bonnenfant et la rue des Joueries dans le cadre de la transformation de l'école Bonnenfant, puisqu'il y aura aussi une entrée fonctionnelle importante rue des Joueries, et la végétalisation de la rue du Gast.

Le verdissement – au sens écologique – de l'éclairage public a déjà porté sur 1 500 points lumineux, sachant qu'il y en a 4 500 à Saint-Germain-en-Laye. Il reste donc encore du travail à faire, grâce notamment à un certain nombre de subventions.

Au total, un montant d'investissement de 33 millions est prévu en 2024 pour la Ville, et le chiffre prévisionnel pour 2025 est de 30 millions, un peu inférieur du fait de l'arrêt de plusieurs programmes. Ce montant d'investissement se situe à 724 euros par habitant, là où la moyenne nationale est à 340 euros par habitant. Il représentera 158 millions d'euros sur le mandat.

Monsieur SOLIGNAC commente ensuite un graphe qui permet de visualiser l'origine des financements. Il souligne un point important pour 2024, celui des recettes liées à la taxe d'aménagement du secteur de l'hôpital. La prévision est de 7 millions d'euros de recettes pour 2024.

Il présente enfin un tableau qui montre l'impact environnemental des investissements de la Ville. Parmi les investissements les plus favorables, se retrouvent les travaux liés à l'éco-quartier de l'hôpital. Les investissements favorables à l'impact environnemental concernent par exemple la place de la Grille, ainsi que l'acquisition de véhicules hybrides. Les écritures neutres concernent par exemple les rénovations de route. Parmi celles considérées comme plutôt défavorables, même si souhaitables malgré tout, figure la rénovation de la piste d'athlétisme avec le passage de six à huit pistes qui changent la perméabilité du terrain. La vidéo protection est également considérée comme plutôt défavorable, puisqu'il s'agit de créer des sources lumineuses et une demande d'énergie électrique supplémentaire. Est considérée comme tout à fait défavorable la mise en lumière du patrimoine communal.

Monsieur SOLIGNAC évoque ensuite le plan air-climat-énergie, qui donne la trajectoire saint-germanoise par rapport aux objectifs, tant en réduction de consommation d'énergie qu'en trajectoire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Il aborde enfin l'encours de la dette consolidée. La dette de la Ville est quasi nulle, avec un montant de 2,2 millions d'euros auquel s'ajoutent les dettes des budgets annexes, essentiellement la Plaine de la Garenne, à hauteur de 5,3 millions d'euros et les locaux commerciaux, à hauteur de 900 000 €. La dette Ville correspond à 48 euros par habitant, la dette totale est de 180 € par habitant par rapport à une moyenne nationale à 999 € par habitant.

Il termine avec un mot sur chaque budget annexe. Pour le budget Lisière Pereire, la fin des travaux est prévue en 2024 avec un troisième versement de boni à hauteur de 530 000 € pour alimenter le budget ville.

Pour le quartier de l'hôpital les prévisions sont importantes puisque 18 millions d'euros d'acquisitions foncières sont encore prévus, de même que 25 millions d'euros de cessions de foncier, de même que des travaux encore importants liés aux parkings et aux espaces publics qui seront propriétés de la Ville.

Le budget annexe des locaux commerciaux connaîtra une année classique.

Pour le budget annexe de la Fête des Loges, une refonte est actuellement en cours, mais est prévue dès à présent la nécessité d'une subvention d'équilibre à hauteur de 200 000 euros, en hausse par rapport à 2023.

En ce qui concerne le budget annexe Reconquête écologique de la Plaine de la Garenne, l'événement important début 2024 sera le choix du concessionnaire par un vote en Conseil Municipal prévu en février, et aucun mouvement financier important n'est prévu en 2024.

Les budgets annexes sous convention de délégation, assainissement ou eau, sont plus ou moins reconduits, sans point particulier à noter, ces deux budgets étant parfaitement équilibrés avec en particulier les surtaxes évoquées précédemment.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur JEAN-BAPTISTE apprécie la belle présentation qui a été faite, mais son groupe aurait souhaité qu'elle concerne tout le budget et non pas essentiellement l'investissement. Il s'interroge aussi sur la persistance d'année en année d'un endettement quasiment nul avec en perspective de gros chantiers, notamment celui du Cœur des Sources et ultérieurement de la plaine alluviale. Il se demande comment concilier dans le temps cette maîtrise de l'endettement avec, finalement, les ambitions que la Ville s'est données.

S'agissant de la première partie de l'intervention de Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur le Maire suppose qu'il souhaitait évoquer la partie fonctionnement. Il souligne que 51 à 52 % du budget de fonctionnement est constitué de la masse salariale, qu'il est difficile de « verdir ». S'agissant des autres dépenses de fonctionnement, il assure que le directeur général, Monsieur TRINQUESSE, a une ambition zéro carbone, c'est-à-dire que l'ambition portée par la Ville est également traduite et transposée dans le cadre des modalités de fonctionnement des agents et des services municipaux.

En ce qui concerne le financement des investissements sans avoir à augmenter le taux de fiscalité ni recourir à un endettement supplémentaire, Monsieur le Maire rappelle que l'endettement n'est à ses yeux ni un totem ni un tabou. La dette de 2,2 millions sur le budget principal Ville est un reliquat du budget dette principale de Fourqueux, mais avec des conditions de remboursement par anticipation plutôt défavorables, avec des pénalités, que l'on laisse donc courir. L'avantage de n'avoir pas de dette, est qu'il est possible de faire des arbitrages et d'utiliser des effets leviers. Si ultérieurement la Ville doit s'endetter pour financer un projet – sachant que la dette ne sert qu'à financer des projets et des investissements – elle envisagera cela avec pragmatisme. La Ville a toujours été endettée, historiquement, elle ne l'est plus quelques années, grâce notamment à des produits de cession exceptionnels qui lui ont permis de se désendetter. À l'avenir, d'autres produits de cession peuvent également lui permettre la même démarche.

Monsieur SOLIGNAC rappelle qu'il a présenté une diapositive avec les sources de financement de l'investissement de la Ville. Elle fait allusion au compte administratif, donc ce que la Ville a réellement à la fin de l'année, ce qui permet de voir que la part d'autofinancement est assez considérable. Est inclus également, constaté à la fin de l'année, le versement de toutes les subventions qui ne peuvent être prévues lors du budget primitif. C'est la raison pour laquelle un besoin d'emprunt est affiché, toujours qualifié de « théorique » parce qu'en cours d'année des ressources supplémentaires peuvent être inscrites au budget, en particulier les subventions une fois celles-ci notifiées. Par ailleurs la Ville a eu pendant plusieurs années une politique assez importante de recettes exceptionnelles, et il a toujours été convenu que ces recettes exceptionnelles permettaient d'effectuer des remboursements exceptionnels d'emprunt. En cas de besoin d'emprunts, ceux-ci seraient effectués, et s'il y avait des recettes exceptionnelles, la Ville en profiterait non pas pour financer des dépenses de fonctionnement ordinaires, mais pour se désendetter.

Rappelant que l'autofinancement volontaire n'est pas exceptionnellement élevé, Monsieur SOLIGNAC observe que si l'on emprunte, il y aura à rembourser l'année suivante d'une part les intérêts, d'autre part une partie du capital. Par conséquent, il n'est plus possible d'aller sur des besoins d'emprunt tels que ceux que l'on connaissait il y a 10 ou 20 ans. Néanmoins, un emprunt peut intervenir d'une manière passagère, et être assumé sans trop de difficultés.

Monsieur GREVET remercie Monsieur JEAN-BAPTISTE pour tout le bon sens de son intervention au regard notamment de l'éventualité qui pourrait se présenter un jour à devoir emprunter. Il remercie aussi pour les précisions qui ont été apportées. Il convient qu'effectivement, la question d'un endettement à court terme ne se pose pas, qu'elle se pose probablement à moyen ou long terme.

Sur la partie fonctionnement, il partage la prudence de Monsieur SOLIGNAC sur cette présentation, en indiquant qu'il serait peut-être un peu plus pragmatique, notamment sur les différents aléas qui pèsent autant sur la partie recettes que sur la partie dépenses, dans un contexte qui a beaucoup changé au plan économique ces 18 derniers mois et qui n'a pas encore donné tous les enseignements qui vont profondément structurer la manière dont les collectivités locales vont devoir gérer leurs finances dans les années à venir, d'abord pour des raisons inflationnistes. Il y a en effet une petite contradiction à ne retenir qu'un niveau d'inflation de moins de 3 % alors que le panier du maire ou même d'autres indicateurs ont obligé à revoir à la hausse des budgets conséquents, et il en sera de même dans cet exercice comme dans le prochain.

Il salue aussi la volonté de ne pas faire supporter une pression fiscale supplémentaire aux Saint-Germainois, en tout cas pas au-delà de ce qui est décidé par les parlementaires. Par contre, c'est probablement sur la partie investissement que se posent les grands enjeux pour la Ville et pour les moyens qui seront les siens dans les années à venir pour les atteindre. Il convient que les projets énumérés sont des projets nécessaires, même s'il serait possible de discuter des priorités. Il souhaite surtout attirer l'attention sur le calendrier. Ce calendrier est selon lui un levier qui permettrait de garder la main, notamment dans l'éventualité de devoir souscrire des emprunts pour combler une baisse chronique et régulière de la capacité d'autofinancement de la Ville. C'est aussi un moyen réel de levier, et il remercie l'objectivité de la présentation qui a été faite même si le point n'a pas fait l'objet d'une présentation précise s'agissant de 2025 et notamment la partie subventions.

Le Département et la Région, comme d'autres acteurs, sont plus que des partenaires pour la ville de Saint-Germain-en-Laye. Certes, en matière de dotation globale de fonctionnement rapporté par habitant, la Ville est moins bien lotie que la plupart de ses voisins et l'on peut en comprendre les raisons. Par contre, il faut aussi souligner que la Ville est très largement subventionnée par ses partenaires régionaux et départementaux. Le Département connaît et va connaître, dans les années à venir, des difficultés financières importantes. Cela va devenir aussi le problème de la Ville puisqu'il y aura des choix à faire, et c'est la projection qui est notamment donnée pour 2025 avec un montant de subventions sur les dépenses d'équipement qui va diminuer d'au moins 30 % voire 40 %.

La Ville a aussi d'autres projets d'investissement et d'équipements qui sont aussi très structurants avec notamment le quartier de l'hôpital, avec le projet des Sources, dans lequel le Département est partie prenante, dont un certain nombre d'enseignements devraient être tirés, notamment avec le projet de la Cité de l'enfance. Il serait intéressant selon lui de comparer ce qui était prévu avec ce qui a été réellement dépensé. Pour avoir fait rapidement l'exercice, Monsieur GREVET estime que l'on est au-delà de ce qui était prévu – ce dont il ne fait pas reproche – et l'on peut imaginer que les dépenses projetées aujourd'hui seront sans doute des planchers pour les dépenses réelles qui seront à assumer d'ici les trois, quatre ou cinq ans, c'est-à-dire le délai normal pour un projet comme celui-ci, ou comme ceux-ci puisqu'il y a aussi celui de l'hôpital est également celui de la Plaine de la Garenne, qui apportera peut-être une partie de la solution au problème. En effet, avant la reconquête écologique, c'est peut-être la reconquête budgétaire qui se joue dans ce projet. Aussi, Monsieur GREVET se demande s'il n'y a pas intérêt à allonger les délais afin de garder la main le plus longtemps possible tant qu'il n'y aura pas de recettes exceptionnelles pour le budget de Saint-Germain-en-Laye.

Enfin, il relève à titre d'aparté parce que le sujet lui est cher, que sur la Fête des Loges le niveau de subvention sera donc à 200 000 euros en 2024, c'est-à-dire que 20 % du budget de cet événement sera assumé par le contribuable Saint-Germainois. Il estime qu'un peu plus de rigueur budgétaire notamment sur ce type d'événement ne ferait pas de mal aux finances de la Ville.

Monsieur le Maire précise, s'agissant de la dernière observation, que sur la Fête des Loges, le groupe de travail doit se réunir le 14 décembre et que ce point sera évoqué. Sans vouloir faire erreur, il pense que dans le passé la quote-part de la Ville a pu être supérieure à 20 % du financement de la Fête des Loges – ce qui ne veut pas dire que c'est une bonne chose. Il convient que c'est un modèle qu'il faut revisiter et réorganiser avec une profession qui est en souffrance post Covid et qu'il sera possible de revenir sur ce point une fois que ce groupe de travail se sera réuni.

Revenant sur la question des investissements, il souligne que ces investissements ont été portés collectivement par le groupe majoritaire lors des dernières élections municipales et que c'est le contrat qu'il a avec les citoyens Saint-Germainois qui ont porté ce groupe aux responsabilités. Pour autant, il assure qu'il y a une prospective d'investissement. Un travail est fait quasi mensuellement avec la direction générale, la direction des finances, les élus concernés pour raboter, supprimer ou mettre un peu plus haut dans les priorités certains investissements en tenant compte des paramètres qui évoluent. L'un des investissements les plus conséquents est le projet Cœur des Sources, qui est un projet important de rééquilibrage de l'offre de service public local dans le quartier sud de Saint-Germain.

Ce projet est constitué de six investissements différents qui sont portés sur une période assez longue qui a débuté il y a plus de deux ans. Il rappelle qu'il avait porté, lorsqu'il était en responsabilité à la culture, avec Monsieur LAMY, la question du déménagement du conservatoire. Donc, un nouveau conservatoire, un nouveau gymnase, une nouvelle salle de spectacle, un nouveau parc public, un nouveau groupe scolaire centre de loisirs autour de l'école des Sources, et de nouveaux accès et voiries publiques.

La majorité municipale a souhaité temporiser un peu, pour attendre, effectivement, de savoir si l'impact inflationniste, dans les consultations lancées auprès des constructeurs, allait avoir une incidence pour la Ville. Il assure avoir toujours dit qu'il ne fallait rien s'interdire, de reporter, peut-être de ne pas faire, voire de faire si les conditions fixées préalablement étaient remplies. Il indique que les plis ont été ouverts et, sans vouloir dévoiler des secrets ou trahir le code des marchés publics, annonce qu'ils apportent plutôt des bonnes surprises qui vont amener à la phase de réalisation et de lancement de ce projet dans les délais prévus.

La raison de ces bonnes surprises tient peut-être à la qualité de Saint-Germain-en-Laye qui fait que beaucoup de constructeurs ou d'acteurs du monde de l'immobilier ont envie d'y opérer, il y a la signature de la Ville de Saint-Germain, c'est-à-dire que ses élus sont perçus comme des gens crédibles et sérieux. Il peut certes y avoir des dépassements budgétaires, cela arrive sur tous les projets, parfois de manière significative ou pas, cela dépend aussi de la notification éventuelle de subventions, de remboursements de TVA qui interviennent après. Sur des projets qui comprennent plusieurs équipements, il estime compliqué d'avoir une vision globale.

Pour avoir lui-même porté ce débat quelques années auparavant alors qu'il était dans l'opposition, sur le gymnase des Lavandières, il n'est pas mal à l'aise devant les questions posées par Monsieur GREVET, qu'il juge légitime de poser sans aucun tabou et en toute transparence.

S'agissant de politique de subventionnement peut-être plus compliquée du Département ou de la Région, en ce qui concerne la Région, il ne le pense pas, assurant que la Ville est perçue comme un partenaire de la Région Île-de-France, qui est aux côtés de Saint-Germain-en-Laye pour tous ses projets, comme l'est également le Département des Yvelines. La situation budgétaire du Département est plus complexe en 2024. Les finances départementales sont en partie assises sur une perception de TVA mais également sur les droits de mutation. Or ces droits traduisent la dynamique du marché de l'immobilier dans les collectivités et sur les territoires. Même si Saint-Germain-en-Laye se défend, on ne connaîtra plus les niveaux atteints dans le passé et si l'on mutualise cela à l'échelle départementale, on arrive à une situation compliquée. C'est déjà le cas à travers les dotations globales notifiées aux collèges de tout le département, qui sont en sensible baisse, en intégrant à chaque fois la subvention versée et le fond socle que détiennent déjà les collèges. Le Département va donc revisiter un certain nombre de ses investissements. Mais cela n'a pas empêché ce dernier de voter récemment une subvention de 28,5 millions d'euros au profit du projet écran plus.

Certains investissements sont donc privilégiés. Si les demandes de subventions portent uniquement sur des ronds-points ou de la voirie, il y aura quelques difficultés, mais ce n'est pas l'ambition de la Ville. Elle est sur des investissements structurants, importants pour Saint-Germain-en-Laye, qui n'est pas une ville somptuaire, qui ne fait pas n'importe quoi, qui vit assez modestement. Toutes ses ressources sont investies dans les écoles, les équipements sportifs, les offres culturelles. Il faut être souple et pragmatique dans la gestion des calendriers, et il assure que c'est vraiment ce qui a été fait sur le projet Cœur des Sources et que c'était la bonne méthodologie de travail. S'agissant du projet de l'hôpital, il s'agit d'un budget annexe et donc il est autofinancé. C'est un projet qui ne devait pas coûter à la Ville et n'allait pas lui rapporter. En fait, au moment du bilan final, cela s'avérera sans doute être une bonne opération. La bonne opération, sur un budget annexe et autofinancé, consistant à récupérer un établissement public significatif générateur de recettes de fonctionnement futures qu'est le futur parking, ainsi que toute la voirie publique et toute la requalification de ce quartier.

Pour la Plaine de Garenne, c'est encore le suspense, quelques plis ont été ouverts et la Ville est en train d'expertiser leur contenu avant de revenir vers les élus comme elle s'y était engagée.

Monsieur SOLIGNAC souhaite apporter un complément d'information s'agissant de l'inflation. Les 2,6 %, c'est l'inflation telle qu'elle est souhaitée, envisagée, prévue dans la loi de finances nationale. Il convient tout à fait que ce n'est pas véritablement ce qu'il va se passer et c'est pour cela qu'il attirait l'attention aussi sur le fameux contrat de limitation des dépenses, dont il considère que le fixer à 2,1 % est quelque chose d'impensable. On ne peut pas selon lui imposer à des collectivités des hausses de masse salariale de l'ordre de 5 à 6 % en sachant pertinemment que ces dépenses représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement et imposer un résultat final à 2 %. Il y a une incohérence dans ces messages. Pour l'instant, ce n'est pas une obligation en ce qui concerne Saint-Germain-en-Laye. Monsieur SOLIGNAC souligne néanmoins que la Ville est d'accord sur le principe de cette limitation, principe qu'elle a adopté depuis des années. Il s'agit déjà d'assurer un minimum d'autofinancement, qui permette aussi d'assumer toutes les ambitions qui sont les siennes. Par conséquent, tout ce qui vient grignoter ces marges de manœuvre est une charge pour la Ville.

Monsieur ROUXEL observe d'abord que le groupe *Audace pour Saint-Germain* ne prend pas très souvent la parole sur l'aspect financier, son marqueur d'opposition se trouvant très clairement ailleurs. En cours de sciences politiques au sein des états-majors l'opposition doit se faire systématiquement sur le budget. Monsieur ROUXEL assure que depuis 2014 il n'en est rien dans leur opposition libre qui se veut la plus franche et honnête possible. Le document remis aux élus est comme chaque année de grande qualité, très clair.

Il souhaite s'arrêter à la page 6 de ce document, sur le contexte national, et au titre « L'économie française résiste ». Certains indicateurs minorés ou ignorés dans cet écrit interpellent son groupe, les voyants virant au rouge. Une inflation qui s'établit à 4,2 % en moyenne annuelle, dans la majorité présidentielle bien représentée ici même, la réalité est souvent montrée comme sentiment alors que pour les Français ou les Saint-Germainois qui vont faire leurs courses, ces 4,2 % sont très loin de ce que leur indique leur ticket de caisse puisque sur l'alimentaire, le quotidien, c'est 16 %. Les factures de l'électricité explosent dans le pays qui la produit à moindre coût grâce au nucléaire. Les Gilets jaunes, la France périphérique sont descendus dans la rue pour un prix au litre de l'essence de 1,40 €, et ce même prix est depuis des mois à 2 €. Le pouvoir d'achat est en berne, et Monsieur ROUXEL a souvent le sentiment que pour les dirigeants du pays, le porte-monnaie des Français est un puits sans fond alors même qu'on assiste à l'appauvrissement de la classe moyenne depuis des années. Le marché du travail est resté porteur, est-il indiqué dans le document remis aux élus, mais les défaillances d'entreprises explosent – du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin il a été enregistré 13 266 entreprises françaises en faillite, soit 35 % de plus par rapport à la même période de l'an dernier, marquant ainsi le bilan le plus critique pour un deuxième trimestre depuis 2016. Si à cela on ajoute les 300 milliards de PGE qui ne sont remboursés à ce jour qu'à 30 %, on peut comprendre que les membres du groupe de Monsieur ROUXEL ne partagent pas l'enthousiasme de la majorité municipale. Le déficit public, en pourcentage, est loin du 3 % dont autrefois il était impossible de s'écarter, mais au-delà du pourcentage, la dette publique est, elle, de 3 000 milliards. En France, le dernier exercice à l'équilibre remonte à 1974 et c'est une époque que, contrairement à ses jeunes collègues, Monsieur ROUXEL a lui-même vécue. Par contre alors qu'a été lancée la réalisation de 47 000 m<sup>2</sup> de plancher, que le projet Cœur des Sources est sur la table, le groupe de Monsieur ROUXEL est surpris qu'à aucun moment ne soit évoquée la crise de l'immobilier, aussi bien dans le neuf que dans l'ancien, et estime que c'est un vrai sujet qui va perdurer.

Monsieur ROUXEL remercie Monsieur le Maire pour son honnêteté intellectuelle concernant le dépassement du gymnase des Lavandières, mais il rappelle l'exemple du Grand bassin que tous ont à l'esprit, ces derniers mois, avec le sentiment que des dépassements se font dans le public, ce qui n'est pas toléré dans le secteur privé. Par conséquent, s'il est bien d'avoir des bonnes surprises en amont à l'ouverture des enveloppes, il ne faudrait pas que des avenants, ensuite, amènent le budget important en phase terminale.

Enfin revenant sur deux chantiers importants à venir qui ont été mentionnés dans le ROB, celui lié à l'association du PSG et le Camp des Loges, qui ont été débattus en commission « services à la population », Monsieur ROUXEL s'étonne que ces deux délibérations aient disparu de l'ordre du jour de cette séance.

À cette dernière remarque, Monsieur le Maire répond qu'elles seront proposées lors de la séance du 21 décembre, et que la Région a voté cette semaine, notamment, la subvention pour la convention Stade Français. S'agissant du PSG, il note que les choses ne sont jamais simples avec lui, que ce soit sur le plan sportif ou administratif, et que son directeur général, Monsieur ESTIENNE, ne maîtrise lui-même ni les tenants ni les aboutissants, même s'il y a eu des avancées au cours d'une réunion qui s'est tenue le matin même.

S'agissant des autres remarques de Monsieur ROUXEL, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas le ministre des Finances ni celui du Budget et qu'il ne va pas faire de politique nationale. Les éléments de contexte inclus dans le rapport d'orientation budgétaire viennent éclairer le contexte. Assurant que la majorité municipale n'est pas l'attaché de presse de qui que ce soit et qu'elle n'est pas là pour défendre qui que ce soit, il souligne qu'il y a néanmoins un certain nombre de réalités, aussi bien positives que négatives. Sans faire de politique économique nationale ou comparative au niveau européen, il considère que le niveau de croissance en France de 1 % est certes peu élevé mais que d'autres pays sont en récession en 2023. Le taux de chômage, à 7,5 % de la population active, n'a jamais été aussi bas depuis une quinzaine d'années. Par contre, le déficit public n'est pas bon, mais les villes n'ont pas le droit d'être en déséquilibre, les collectivités territoriales doivent voter leur budget à l'équilibre et, de plus, à ce jour la Ville est le moins endetté possible. Elle est donc en quelque sorte l'exemple qu'il faudrait suivre. Quels que soient les gouvernements, ce sont toujours un peu les mêmes analyses ou les mêmes commentaires. Tous les gouvernements assurent qu'ils vont repasser sous les 3 % maastrichtiens, et ce n'est jamais le cas.

Pour Monsieur le Maire, ce titre qui précise que la France résiste peut-être mieux que les autres ne veut pas dire que la situation est exceptionnelle. Il y a de la récession en entreprises, il y a des déclarations de cessation de paiement, des mises en redressement judiciaire, il y a un effet cash dans les entreprises parce qu'il faut rembourser les PGE après les deux années de franchises qui ont été accordées et c'est en 2023 que les trésoreries des sociétés ont été très impactées, c'est vrai et cela va durer puisque en effet, seuls 30 % des PGE ont été remboursés.

Concernant le Cœur des Sources et la crise du secteur de l'immobilier, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de logements sur le Cœur des Sources, à l'exception peut-être d'une emprise foncière qui pourrait être cédée au niveau des tennis couverts, où il y aurait peut-être moyen d'avoir du logement intermédiaire avec un partenaire de manière à amortir en partie le coût du projet. L'impact de la crise immobilière est sur le coût de construction, et Monsieur le Maire rappelle ses propos précédents concernant le fait de prendre son temps, il estime que c'était sans doute la bonne stratégie car elle a peut-être permis d'évacuer cet aspect ballon inflationniste qu'il y a eu il y a peut-être quelques mois.

Il assure être complètement en ligne avec les propos de Monsieur ROUXEL sur le fait qu'il faut maintenir la trajectoire. Il y a trop de dépassements budgétaires d'une manière générale dans les investissements publics et s'agissant du Grand bassin, il rappelle que c'est l'architecte en chef des Monuments historiques qui tient la plume et qui fait le budget, et c'est lui qui facture. Il y a en effet eu un petit dépassement qui a été absorbé. Mais le plus gros des dépassements, selon lui, c'est le T 13. Les coûts en matière de délais et d'investissement qui ont été faits sur le T 13, notamment avec le retrait de la part financée par l'État, puisque la Région et le Département ont dû mettre en complément avec des surcoûts à gérer, surcoûts que pour une part la Ville a elle-même souhaitée, notamment quand il a fallu opérer au cœur du parc du Château de Saint-Germain. Tenir la trajectoire, c'est ce que la Ville s'efforce de faire à chaque fois qu'il y a des projets, les services le savent.

Monsieur ROUXEL souhaite rebondir sur le sujet du T 13, demandant s'il y a en France ou dans la région, quelqu'un qui connaît le budget réel de cette opération, évoquant le montant de 300 millions d'euros hors roulant.



Monsieur le Maire espère qu'il y a des gens qui connaissent le coût réel du T 13. Il faut selon lui dissocier les deux aspects, mais les additionner après, étant entendu qu'il s'agit des coûts d'investissement et non, ensuite, des coûts de fonctionnement. Il y a d'une part le coût des rames et le coût de l'infrastructure, sachant qu'il y a encore à venir la phase 2 du T 13, qui comporte des équations budgétaires compliquées avec le franchissement du golf de Saint-Germain – les golfeurs de Saint-Germain-en-Laye constituent un lobby fort et puissant, avec beaucoup de relais – et il y a la question notamment d'un ouvrage d'art ou d'une infrastructure à construire au niveau d'Achères et qui n'est pas arbitrée encore, avec justement des problématiques budgétaires.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Maire propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 sur la base du rapport faisant partie intégrale de la délibération.

Il soumet ensuite au vote le rapport d'orientation budgétaire. Il est approuvé à l'unanimité, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO s'abstenant.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SOLIGNAC, qui quitte la séance, et note l'arrivée de Monsieur BATTISTELLI.

Il propose de reprendre l'ordre du jour dans son ordre initial en demandant aux rapporteurs d'être synthétiques, compte tenu de l'heure.

Madame NICOLAS présente en premier lieu le rapport sur l'égalité hommes-femmes, qui est normalement lié à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et aurait initialement dû précéder le débat d'orientation budgétaire.

### **N° DE DOSSIER : 23 G 20 – RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ 2023**

Madame NICOLAS indique que cette délibération sera présentée à trois voix, avec Madame PEUGNET et Madame BRELURUS, étant entendu que sur la partie RH sont indiqués dans le rapport les quatre textes prioritaires qui sont soutenus par la Ville, notamment celui en faveur de l'égalité professionnelle dans le recrutement et l'évolution de carrière des femmes et des hommes et également de garantir – travail constant fait par les services – une meilleure articulation des temps de vie au sein de la Ville, notamment dans le cadre de la mise en place des fonctions télétravaillables. Peut également être noté dans ce rapport le fait que la proportion de femmes présentes dans les commissions a augmenté.

Madame PEUGNET souhaite faire part un instant de l'actualité de la semaine puisque le samedi 25 novembre, c'est la journée mondiale de la lutte contre les violences faites aux femmes, et dans ce contexte, la Ville va inaugurer un « banc rouge » pour symboliser la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle invite l'ensemble des élus à s'associer à cette inauguration, qui montre l'engagement de la Ville dans cette politique.

La commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur ce rapport.

Madame CASTIGLIEGO note le caractère très complet du rapport présenté, que les membres du groupe *Saint-Germain écologique et solidaire* ont bien lu. Les quatre axes de travail inclus dans la loi 2014-873 sont sans doute les plus représentatifs des besoins des femmes aujourd'hui : la réalisation de l'égalité professionnelle, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, garantir l'accès aux droits, notamment le droit à la santé et promouvoir la parité dans les domaines politique, économique et social.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a créé, le 31 mars 2022, l'Observatoire sur l'égalité des femmes et des hommes. Une seule réunion s'est tenue à ce jour, au cours du mois de juin 2023, réunion très riche à laquelle toutes les associations de la ville ont participé, partageant les expériences sur le rôle des femmes dans la vie quotidienne mais aussi leurs préoccupations sur la question de la violence à l'égard des femmes, le harcèlement de rue subi par les jeunes filles – notamment dans les transports en commun. La violence domestique a beaucoup été évoquée également, et Madame CASTIGLIEGO rend hommage à l'immense travail réalisé quotidiennement par Women Safe.

Après avoir constaté la grande préoccupation que ce sujet représente dans la vie sociale de Saint-Germain-en-Laye, le groupe *Saint-Germain écologique et solidaire* se dit très inquiet du peu d'importance que la majorité du Conseil Municipal accorde à ce sujet. Il est préoccupé par le fait que la seule activité prévue à cet égard est l'installation d'un banc rouge sur une place en hommage aux victimes de la violence de genre. Même s'il s'agit d'un bon geste symbolique, il ne correspond pas du tout aux sentiments et aux demandes des représentants présents à la plénière du mois de juin.

Madame CASTIGLIEGO souhaite profiter de cette occasion pour rappeler à toutes et tous que le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, sera commémoré dans le monde entier et que différentes manifestations auront lieu partout en France, appelant une fois de plus à de véritables politiques de prévention de la violence et de protection des femmes victimes. Pour illustrer la situation, elle cite des chiffres – 850 féminicides sous la mandature d'Emmanuel Macron dont 75 % dans le couple, plus de 1 000 enfants orphelins, 220 000 femmes victimes de violences de leur conjoint ou ex conjoint chaque année, des centaines de milliers d'enfants co-victimes de ces violences, 250 viols ou tentatives de viol chaque jour – qui concernent la France avec toujours, selon elle, une justice qui refuse de croire la parole des victimes. Elle assure que Saint-Germain-en-Laye n'échappe pas à ce type de violence qui touche toutes les classes sociales, sans distinction de niveau éducatif, de statut économique ou de religion.

Pour toutes ces raisons, le groupe *Saint-Germain écologique et solidaire* estime indispensable et urgent d'agir pour répondre aux associations, mais surtout à toutes les femmes de Saint-Germain-en-Laye. Pour travailler sur la prévention, il émet quelques propositions : organiser un atelier d'écoute et de prévention dans les différents quartiers de la ville. Une telle initiative a déjà eu lieu le 8 mars 2023 à la Soucoupe, au Bel Air, et a eu beaucoup de succès auprès des femmes. Il est possible de distribuer un « violentomètre », qui aide les jeunes femmes dans leur vie de couple, et également de diffuser les numéros d'urgence à appeler en cas de besoin, d'aider les écoles de la ville à développer et approfondir leurs cours d'éducation à la sexualité – prévus par le ministère de l'Éducation nationale mais qui ne sont pas souvent dispensés faute de moyens –, organiser dans les différents centres de loisirs de la ville des activités nécessaires pour prévenir le harcèlement et la discrimination à l'égard des filles.

En dernier lieu, Madame CASTIGLIEGO ajoute qu'il ne sert à rien d'être horrifié par les viols ou les féminicides qui pourraient se produire à Saint-Germain-en-Laye, selon elle, si les membres du Conseil Municipal, en tant que représentants locaux, n'ont pas de politique de prévention, ils deviennent complices.

Monsieur le Maire, tout en comprenant l'émotion qui est celle de Madame CASTIGLIEGO et l'importance de ce sujet que le Conseil Municipal ne découvre pas ce soir, et dont il a eu l'occasion de parler, indique qu'il ne peut pas accepter l'un des propos qu'elle a tenus en affirmant que la Ville de Saint-Germain-en-Laye accorde peu d'importance au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, parce que ce n'est pas vrai selon lui. Il affirme que la Ville de Saint-Germain-en-Laye accorde énormément d'importance à ce sujet et qu'elle le démontre ce soir comme elle le démontre au quotidien. Peut-être n'y a-t-il eu en effet qu'une réunion de l'Observatoire, mais il préfère les actes. Certes, l'inauguration du banc rouge a une portée symbolique, mais il y a les actes accomplis au quotidien par l'ensemble des élus, et les élus ne sont pas les seuls dépositaires de l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est une question citoyenne et l'ensemble des citoyens sont dépositaires de l'importance de ce sujet et c'est aux citoyens, au quotidien, de combattre. Il y a peut-être des choses qui ne sont pas faites mais il y a des choses que Madame CASTIGLIEGO fait en tant que citoyenne, que d'autres font en tant que citoyens.

La Ville, ou les pouvoirs publics d'une façon générale, n'ont pas à se substituer et ne peuvent pas, avec les moyens qui sont les leurs, se substituer aux uns et aux autres sur des problématiques aussi graves et aussi importantes que celle-ci. Madame CASTIGLIEGO a cité un certain nombre d'exemples mais Monsieur le Maire souligne tout ce qui est fait en accompagnement avec la police nationale et la police municipale, justement sur cette question des féminicides, les conditions d'accueil des femmes que la Ville a fait améliorer avec les travaux qu'elle a financés au poste de police nationale, le fait que lui-même a personnellement décidé de maintenir l'éclairage nocturne – alors que beaucoup de communes ont décidé de l'éteindre à cause de la crise énergétique – en partie pour cela, du fait qu'il savait que le risque d'agression sur des femmes le soir dans des rues qui parfois ne sont pas éclairées était plus important. Cela, ce sont des actes et ce sont des faits que la Ville porte en matière d'égalité hommes femmes.

La question de la justice, pour sa part, n'est pas le sujet du Conseil Municipal, Monsieur le Maire affirme qu'il n'est pas compétent, qu'il n'a pas à commenter – d'autant qu'il est mal placé pour le faire – la manière dont la justice traite cette question. Il ne lui apparaît pas qu'elle la traite d'une manière inéquitable, il lui semble plutôt que ces sujets deviennent maintenant des préoccupations et en tout cas des priorités dans le traitement judiciaire, et il souligne que Madame CAILLIBOTTE, la procureure, y accorde une importance très grande.

Il n'appartient pas à la Ville de financer des cours sur la sexualité dans les écoles, elle n'est pas l'Éducation nationale, ce n'est pas son rôle – le rôle de la Ville est de permettre aux enfants d'être dans des lieux, elle est propriétaire des infrastructures des écoles maternelles et élémentaires. Ces questions doivent être portées par l'Éducation nationale.

Enfin, la question du harcèlement est quasiment traitée de manière quotidienne par Madame HABERT-DUPUIS et par son équipe, sachant que la question du harcèlement va au-delà de la question de l'égalité hommes femmes parce qu'il peut se produire entre filles, entre garçons, entre garçons et filles, c'est donc une problématique bien plus large. Des conférences sont organisées, des réunions ont lieu avec tous les chefs d'établissement du privé et du public tous les ans. C'est une question qui est traitée avec énormément d'attention. La police, qu'elle soit nationale ou municipale, est saisie de manière quasiment hebdomadaire de questions sur ces sujets et elles sont à chaque fois traitées en lien avec tous les chefs d'établissement. Il est arrivé à la Ville de convoquer des parents, de parler avec des enfants, elle le fait même si elle n'est pas dans son rôle. Par contre, elle ne peut pas s'immiscer dans les contenus pédagogiques de l'Éducation nationale qui seule est compétente.

Monsieur le Maire affirme à nouveau qu'il s'agit d'un sujet important et qu'il comprend l'émotion de Madame CASTIGLIEGO et l'importance qu'elle y accorde, et il espère que tous la partagent. Mais il ne peut pas laisser dire que la Ville n'accorde pas d'importance et ne fait rien sur ce sujet.

En l'absence d'autre demande d'intervention, il propose de prendre acte de la présentation de ce rapport sur l'égalité hommes femmes.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

## **N° DE DOSSIER : 23 G 01 – DÉMATÉRIALISATION DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame NICOLAS indique que cette dématérialisation va se faire assez rapidement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il n'y aura donc plus d'envoi postal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce nouveau mode de communication de la convocation du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de la dématérialisation de la convocation du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**N° DE DOSSIER : 23 G 02 – RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN DE FOURQUEUX POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022**

Monsieur LEVEL rappelle que la commune nouvelle a été marquée par des événements difficiles, avec la Covid, qui ont retardé la mise en place de ce rapport annuel. Il y avait un rythme de travail à définir et une méthode de travail avec l'administration à caler. Tout cela fait désormais partie du passé et ce rapport a donc pu être élaboré de façon détaillée.

Le Conseil communal se réunit deux fois par mois, et le Conseil consultatif citoyen de Fourqueux paritaire tous les trimestres, ou en fonction de l'actualité. De très beaux sujets ont été traités et ont pu être financés, notamment la rue de la Grille, l'entrée du stade Claude Bocard, le tout en concertation avec les habitants. Le Conseil a également travaillé sur la réussite de la cour de l'école avec l'ensemble des services de Madame HABERT-DUPUIS ainsi que des enseignants et des parents d'élèves. La Place de la Grille revalorisée et végétalisée a été inaugurée la semaine précédente, et le travail porte désormais sur le nouveau cimetière, qui fera l'objet du rapport de l'année prochaine.

Monsieur LEVEL rappelle que les travaux de cette commission consultative citoyenne se déroulent à huis clos de façon à permettre une expression libre de chacun, afin que ni les élus, ni même les citoyens n'en fassent une tribune politique.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport, qui sera désormais annuel.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions au sujet de ce rapport.

Monsieur ROUXEL indique que son groupe prend acte de ce rapport. C'est l'occasion pour lui de redire son opposition à la gouvernance de ce Conseil consultatif où seuls les « proabsorptions » et les membres de l'ancienne majorité ont été invités à siéger, une certaine idée de la démocratie qui n'est pas la leur ni celle de nombreux Fourqueusiens. Sur le fond, il donne rendez-vous à l'année prochaine avec la présentation des choses réalisées mais aussi des projets.

Monsieur LEVEL rappelle que le Conseil communal est composé des six élus qui habitent sur le territoire de la commune déléguée de Fourqueux et il est actuellement paritaire, ce qui est parfait. Le Conseil consultatif citoyen est composé des six élus, plus six représentants d'associations et six personnes choisies pour leur qualité et leur investissement. Monsieur LEVEL rappelle aussi qu'il a toujours été dit que l'ensemble de ces personnes devait habiter le territoire de Fourqueux pour travailler au plus proche avec les citoyens de la commune déléguée de Fourqueux.

Monsieur le Maire propose de prendre acte de la présentation du rapport annuel des travaux du Conseil consultatif citoyen de Fourqueux pour les années 2021 et 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## **N° DE DOSSIER : 23 G 03 – BUDGET PARTICIPATIF 2023 – DÉCLARATION DES PROJETS LAURÉATS**

Madame PEUGNET indique qu'il s'agit ici pour le Conseil Municipal de prendre acte également de la liste des 10 projets lauréats de cette seconde édition du budget participatif qui a démarré en avril 2023. Pour cette édition, 936 Saint-Germanois ont voté, ce qui représente un doublement des votes par rapport à la première édition et témoigne d'un plus grand intérêt des Saint-Germanois pour cette démarche. Le projet qui a été plébiscité consiste à planter des arbres, ce qui répond bien à ce besoin de créer des îlots de fraîcheur dans le contexte du réchauffement climatique.

Tous ces projets seront réalisés au cours de l'année 2024 dans l'enveloppe de 150 000 euros qui a été votée pour ce budget. Les lauréats seront invités à prendre contact avec les services de la Ville pour échanger avant de réaliser leur projet, ce qui avait été une demande lors du premier budget participatif.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques.

Monsieur GREVET souhaite renouveler à cette occasion son profond attachement à cet exercice du budget participatif qui, selon lui, mériterait encore plus d'ambition. Il observe seulement que l'installation de cendriers aux abords des lycées est un projet dont il aurait peut-être été possible de s'exonérer en raison d'un petit impératif de santé publique qui voudrait que soient multipliées les initiatives pour décourager notamment le fait de fumer ou de laisser ses détritres sur les plages, en enlevant les poubelles, etc. C'est donc une question qu'il pose.

Madame PEUGNET répond que malheureusement, les mégots terminent au sol quand il n'y a pas de cendriers. Il s'agit d'éduquer davantage les fumeurs, et malheureusement beaucoup de jeunes fument, à jeter leurs mégots dans des cendriers prévus à cet effet. Elle fait remarquer qu'il y a également une demande prévue aux abords des restaurants et du RER, donc qu'il n'y a pas suffisamment de cendriers aux yeux des habitants.

Madame HABERT-DUPUIS ajoute que les lycéens ne peuvent pas fumer dans l'enceinte du lycée, ils doivent absolument sortir du lycée, ce qui explique en effet la présence de cendriers à l'extérieur. Elle assure qu'elle préférerait personnellement qu'il y ait des coins fumeurs dans plusieurs des lycées saint-germanois pour des raisons liées à Vigipirate.

Madame DE CIDRAC ajoute, pour compléter l'information qui vient d'être donnée, que dans le cadre de la loi AGECE votée le 10 février 2020, il y a une filière REP sur les mégots. C'est donc une tendance qui va de toute façon se généraliser sur l'ensemble des territoires. Il y a même un éco-organisme en particulier qui a été créé dans ce sens. Il n'y a donc rien de particulier à cette démarche, c'est quelque chose qui est en plein déploiement sur le territoire national.

Monsieur LE GARSMEUR rappelle que le groupe *Audace pour Saint-Germain* est tout à fait favorable à l'élargissement de la consultation directe de la population. Par conséquent il se réjouit évidemment du succès de cette nouvelle édition du budget participatif et ses membres seront attentifs à l'aboutissement de ces projets et notamment à ceux qui visent à installer de nouveaux équipements sur la voie publique, tels que les cendriers mais aussi les fontaines, afin que ces réalisations correspondent au patrimoine de la ville.

Monsieur le Maire propose de prendre acte de la liste des projets élus par les Saint-Germanois dans le cadre du budget participatif 2023.

Le Conseil Municipal prend acte des projets lauréats du budget participatif 2023.

**N° DE DOSSIER : 23 G 04 – CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE COLLÈGE CLAUDE-DEBUSSY ET LA CLEF POUR LA CREATION D’UNE CLASSE A HORAIRES AMENAGES ARTS PLASTIQUES**

Monsieur BATTISTELLI rappelle qu’il existe depuis plus de 20 ans des classes à horaires aménagés entre le Conservatoire Claude-Debussy et le collège Claude-Debussy de Saint-Germain-en-Laye, dans les domaines de la musique, la danse et récemment le théâtre.

Il souligne que le collège Claude-Debussy a choisi en quelque sorte comme marqueur de développer tout le potentiel possible en matière d’éducation artistique et culturelle, et c’est pourquoi souhaite ajouter à ces trois domaines une nouvelle classe à horaires aménagés dans le domaine des arts plastiques pour les quatre niveaux, de la sixième à la troisième, du collège.

La Ville n’anime plus d’ateliers d’art plastique parce que de nombreuses associations à Saint-Germain-en-Laye le font, et le choix du partenaire s’est porté sur la CLEF.

La convention soumise au Conseil Municipal est donc une convention tripartite entre le collège Claude Debussy et le rectorat d’un côté, la CLEF et la Ville pour la création d’une classe à horaires aménagés dans le domaine des arts plastiques, si possible dès l’année scolaire 2024-2025.

La commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l’unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l’unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 05 – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLETTE, LA VILLE ET LA COMPAGNIE DOUX VACARME POUR L’ORGANISATION D’UNE RESIDENCE A LA MICRO-FOLIE**

Monsieur BATTISTELLI rappelle que Saint-Germain-en-Laye a été l’une des premières villes en Île-de-France et même en France à installer une Micro-Folie, place des Rotondes. La Ville a de ce fait un rôle un peu pionnier dans l’animation des Micro-Folies, et celle de Saint-Germain-en-Laye est notamment pionnière en matière d’art numérique dans le cadre d’un dispositif animé par La Villette, qui s’appelle les Micro-Festivals.

Dans ce cadre, la convention soumise au Conseil Municipal consiste à prévoir des prestations par la Compagnie Doux Vacarme, qui intervient en matière d’animation numérique, notamment lors de manifestations prévues dans les Micro-Folies. Le coût de cette prestation est de 2 500 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle qu’annexée à la présente délibération.

La commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l’unanimité.

En l’absence d’observation, Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l’unanimité.

Il donne ensuite la parole à Monsieur JOLY pour présenter la délibération suivante, assez complexe et qui fait l’objet d’un petit film de présentation.

## **N° DE DOSSIER : 23 G 06 – GESTION EN FLUX DES DROITS DE RÉSERVATION – LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur JOLY explique que désormais toutes les réservations seront donc gérées en flux annuel, ce qui signifie que les droits de réservation seront exprimés en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Ce pourcentage sera actualisé chaque année sur le territoire.

Une convention cadre définit la politique que souhaite mener la Ville dans le cadre des négociations qu'elle a commencé à entamer avec les différents bailleurs présents sur son territoire. Cette période de négociations a pour objectif de s'accorder sur le passage des droits de suite au droit unique et doit permettre à la Ville de fixer un taux de flux annuel.

Par principe, ce pourcentage est calculé par le rapport entre le nombre de logements sur lesquels un réservataire dispose de droits de réservation et le nombre total de logements au sein du patrimoine du bailleur sur le territoire.

Ces conventions viendront, à terme, se substituer aux conventions de réservation signées avec les bailleurs dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée par la Ville ou les surcharges foncières.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de passage en gestion de flux dont l'application interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'adhérer aux modalités du protocole cadre de l'AORIF issu des négociations entre l'Etat, les bailleurs et les intercommunalités telle qu'annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec les bailleurs du territoire.

La commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que c'est un sujet dont le Conseil Municipal reparlera puisqu'il faudra négocier avec chacun des bailleurs sociaux.

Monsieur JOLY confirme que 17 bailleurs sociaux sont en relation avec la Ville, qui en a déjà rencontré un certain nombre parmi les plus importants – les Résidences Yvelines Essonne ou 1001 Vies Habitat – et va rencontrer chacun, parce qu'ils ont tous des systèmes de fonctionnement et d'analyse différents. C'est la raison pour laquelle la Ville s'est appuyée sur l'AORIF et l'État.

Monsieur GREVET demande s'il s'agit ici du quota communal ou si cela va au-delà.

Monsieur JOLY répond qu'il s'agit de l'ensemble des logements par bailleur sur le territoire communal.

Monsieur le Maire indique que cela signifie qu'à très court terme, cela peut être perçu comme une forme de déperdition par la Ville sur les quotas dont elle était réservataire. Il précise que les communes n'ont pas le choix et que cela leur est imposé. Cette évolution a néanmoins une vertu, c'est le dialogue noué avec les 17 bailleurs sociaux pour voir comment il est possible de jouer finement les choses.

Monsieur JOLY confirme que les bailleurs sont très présents et qu'ils sont très ennuyés aussi.

Monsieur le Maire répète qu'il s'agit d'un sujet compliqué, qui n'est pas simple à comprendre, et encourage les élus qui le souhaitent à prendre rendez-vous avec Madame ANDRE ou Monsieur JOLY pour obtenir plus d'explications, sachant que ce sujet concerne également l'agglomération.

Madame ANDRE observe que l'avantage qui est avancé dans le cadre de cette réforme, c'est qu'elle doit permettre aux bailleurs de faire de l'échange de logements. Lorsque la composition d'une famille occupante évolue, qu'elle souhaite rester dans le même immeuble et bénéficier d'un logement plus adapté à ses besoins qui se libère, il lui est souvent opposé que ce logement ne fait pas partie du même contingent et qu'elle ne peut donc en bénéficier. Ce dispositif permet donc aux bailleurs d'avoir la main et devrait simplifier la vie des personnes déjà résidentes dans le parc social.

Ce à quoi elle est attentive avec Monsieur JOLY, c'est de maintenir le nombre de logements sociaux dont la Ville dispose, même si elle n'a plus l'identité des logements comme jusqu'à présent, ainsi que leur qualité en termes de répartition géographique et d'âge des logements. C'est à cela qu'ils sont attentifs pour être sûrs que la Ville reste gagnante de cette négociation entamée bailleur après bailleur.

Monsieur le Maire précise pour terminer cette présentation qu'en termes d'ordres de grandeur, le logement social à Saint-Germain-en-Laye représente environ 4 000 logements sur un total d'un peu plus de 16 000 logements. Environ 400 logements sont libérés tous les ans et il y a en file active, en choix numéro un à Saint-Germain-en-Laye, environ 4 000 demandes.

Il est demandé au Conseil Municipal, dans le cadre de cette délibération, d'approuver le principe, d'adhérer aux modalités du protocole et d'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec les bailleurs du territoire.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre.

### **N° DE DOSSIER : 23 G 07 – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS COLLECTIVITES TERRITORIALES DE CY GENERATIONS**

Monsieur JOLY explique que CY Générations est un projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre du quatrième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 4), qui fédère des partenaires académiques, socio-économiques et des collectivités territoriales autour de CY Alliance, regroupement d'établissements piloté par CY Cergy Paris Université.

L'appel à projets Collectivités territoriales de CY Générations a pour objectif de soutenir des projets à impact de transition écologique et sociale impulsés par les collectivités territoriales, signataires de l'Accord de consortium, accord que la Ville de Saint-Germain-en-Laye a approuvé et signé par sa délibération du 13 avril 2023.

Il y a quatre collectivités territoriales signataires du consortium : la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, le Département du Val d'Oise et la Ville de Saint Germain en Laye.

Le soutien aux projets présentés vise également à créer ou développer des passerelles entre ces territoires et les autres partenaires de CY Générations (Campus de la Transition, CEREMA, CYU, ESSEC, CNRS, Learning Planet Institut et CY Alliance).

Le montant global de l'appel à projets est de 360 000 euros pour la première session 2023-2024, dont 80 000 seraient fléchés pour Saint-Germain-en-Laye.

Le projet porté par la direction de la ville inclusive et solidaire en transversalité avec la direction éducation, jeunesse et international, la direction Saint-Germain-en-Laye zéro carbone et la direction de la communication est intitulé « Equilibre » et a pour objectif de sensibiliser les élèves présents sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye aux enjeux liés à la biodiversité qui les entoure et à la solidarité pour faire transition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets Collectivités territoriales de CY Générations et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

La commission « Cadre de vie » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.



Monsieur JEAN-BAPTISTE demande s'il sera possible d'avoir accès un jour au contenu de ce projet Équilibre.

Monsieur JOLY répond que ce sera possible dès qu'il sera validé par le consortium, c'est-à-dire à compter du 11 décembre.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 08 – SOLLICITATION DU FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Monsieur JOLY rappelle que la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'est engagée en 2020 à participer à une expérimentation pilotée par le Département dans le cadre de la politique senior sur le volet Animation et maintien du lien social, expérimentation qui a pour objectif de définir une politique globale vers les aînés dans l'esprit de la démarche VADA porté par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Le ministère chargé de l'Autonomie, avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA, a créé en décembre 2021 un « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors », porté et coordonné par ce Réseau Villes Amies des Aînés pour soutenir les collectivités qui souhaiteraient répondre au défi du vieillissement de leur population à travers la création d'environnements bâtis et sociaux plus adaptés à l'avancée en âge, dans une perspective intergénérationnelle.

Monsieur JOLY donne l'exemple des dernières statistiques de l'action autour des guichets numériques sur la ville pour donner un ordre de grandeur qui fait ressortir une utilisation soutenue par les seniors de plus de 65 ans à 58 % de ces guichets numériques, avec un public accueilli majoritairement féminin, à 70 %.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, dans le cadre d'une démarche visant à faciliter l'inclusion des aînés dans la société, souhaite donc acquérir du matériel informatique pour organiser des ateliers intergénérationnels entre des seniors et des jeunes des centres sociaux et de la mission locale, dans lesquels les jeunes pourront apprendre aux seniors à utiliser les outils numériques, et les seniors pourront aider les jeunes à améliorer leur usage de la langue française.

Cette acquisition répondant aux critères d'éligibilité du « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors », la Ville souhaite déposer une candidature pour le financement de cette action.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature au « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » pour l'acquisition de matériel informatique et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

La commission « Cadre de vie » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que techniquement, il s'agit de déposer une candidature, mais qu'en fait, c'est l'équivalent d'une demande de subvention, raison pour laquelle cela passe en Conseil Municipal.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 09 – CONVENTION CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA VILLE AUPRES DU CCAS**

Madame TEA indique que la Ville de Saint-Germain-en-Laye, à travers son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pilote et anime une action générale de prévention et de développement social sur son territoire, en lien avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS accompagne, enregistre et transmet les demandes d'aides légales et aide les personnes en difficulté sous la forme d'aides financières facultatives. De plus, il a la charge de l'organisation et de la mise en œuvre du maintien à domicile. Les bénéficiaires sont des personnes âgées de plus de 65 ans et /ou handicapées résidant dans la commune. Ils sont assistés pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne, de la vie sociale et des activités ordinaires par des aides à domicile.

Le fonctionnement du CCAS est assuré par des agents mis à sa disposition par la Ville. Le remboursement de la masse salariale des agents concernés faisait l'objet d'une convention avec la Ville depuis le 7 août 1997. Il est convenu d'intégrer à la convention les 22 postes de conseillers en démarches, aides à domicile et cheffe adjoint de service sénior.

Par ailleurs, il est demandé la mise à disposition des logiciels métiers permettant le bon fonctionnement du CCAS.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention telle qu'annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

La commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 10 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT SERVICE SENIORS – CARTE ROYALE 2023- 2024**

Madame TEA souligne à titre d'introduction que les séniors de la carte royale ont des agendas de ministre !

Les deux directrices des clubs séniors Louis XIV et Chêne et Fougère ont à cœur de proposer aux adhérents de la carte royale et de renouveler des activités culturelles et de prévention avec leurs partenaires et en proposer de nouvelles, dont la liste figure dans la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prestation et de partenariat.

La commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 11 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CALENDRIER D'AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL ALIMENTAIRES 2024**

Monsieur JOUSSE observe que par chance la loi n'ayant pas changé, la délibération est la même que celle de l'année précédente, seules les dates étant modifiées.

Il rappelle que Saint-Germain-en-Laye est classé en zone touristique par cette loi et peut donc ouvrir ses magasins alimentaires 12 dimanches sur l'année 2024, ce qui permet de redynamiser le chiffre d'affaires de ces commerces. Il souligne que ceux-ci en ont bien besoin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le calendrier d'ouvertures dominicales autorisées pour les commerces alimentaires au-delà de 13 heures pour l'année 2024, dont le détail figure dans la délibération.

La commission « Cadre de vie » a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE GARSMEUR.

Monsieur LE GARSMEUR estime que le classement de Saint-Germain-en-Laye en zone touristique doit constituer pour ses habitants un avantage et non un inconvénient. Or l'érosion continue du repos dominical n'est porteuse selon lui d'aucun progrès social collectif. Les citoyens ont besoin, dans leurs vies urbaines trépidantes, de ces jours de repos, partagés au moins avec la plupart, qui sont dédiés au repos et aux vies familiale, sociale, culturelle, sportive, associative ou encore spirituelle. Il en va aussi de l'équilibre de vie pour les employés, sur lesquels pèsent de plus en plus de pression au travail dominical et en particulier pour les femmes pour qui le fossé se creuse chaque année davantage entre leur rythme de travail et leur équilibre familial. En l'espèce, le calendrier proposé ici « livre au bruit et à l'agitation et Pâques et la Trinité », pour faire référence à une chanson bien connue.

Le groupe *Audace pour Saint-Germain* ne votera donc pas cette extension du travail dominical qui selon lui ne répond à aucune demande des habitants.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 23 G 12 – CORRECTION D'ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION 21 E 22 – DÉCLASSEMENT DE LA CHAUFFERIE DE L'HÔPITAL**

Madame MACE rappelle que le Conseil Municipal du 30 septembre 2021 avait déclassé définitivement pour la sortir du domaine public la parcelle des châteaux d'eau, mais n'en avait pas désigné expressément les abords et surtout la parcelle qui correspondait à l'ancienne chaufferie de l'hôpital. Il faut donc rectifier cette erreur matérielle qui n'a d'ailleurs pas de conséquence sur le sens de la décision prise.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de remplacer « *les châteaux d'eau sis 115 rue Léon DÉSOYER* » par le texte « *les châteaux d'eau sis 115 rue Léon DÉSOYER ainsi que leurs abords comprenant une partie de la parcelle AC 574 correspondant à l'ancienne chaufferie de l'hôpital* ».

La commission « Cadre de vie » s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce dossier.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 22 G 13 – DIVISION EN VOLUME ET CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AW 43 A LA SOCIETE FONCIERE DU CHATEAU SAINT LEGER DANS LE CADRE DU PROJET COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT D'UN CAMPUS EN ENTREE DE VILLE**

Madame MACE indique que la Ville avait acquis par préemption la parcelle située à l'angle de la rue du Président Roosevelt et de la rue de la Croix de Fer. Il s'agit de la parcelle de 820 m<sup>2</sup> qui est plus connue sous le nom de « parcelle Fontana ». Le but de cet achat était d'abord d'éviter des projets immobiliers à cet endroit qui est très restreint, d'accompagner aussi le développement de iXCampus et également de créer une place végétalisée pour cette entrée de ville.

La proposition est de diviser cette parcelle en deux volumes : un volume numéro 1, d'une surface de 794 m<sup>2</sup>, restera propriété de la Ville pour créer cet espace public végétalisé, et un volume numéro 2, d'une surface totale de 134 m<sup>2</sup>, sera cédé à la société Foncière du Château Saint Léger et servira d'assiette au parvis du nouveau bâtiment du projet iXCampus, dit bâtiment F, qui sera dédié à l'enseignement supérieur.

La Ville et l'acquéreur se sont mis d'accord pour valoriser ce volume en correspondance avec le montant des travaux de la parcelle qui continuera à être la propriété de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette division en volumes de la parcelle AW 43, ainsi que la cession du volume 2 de 134 m<sup>2</sup> à la Foncière du Château Saint Léger au prix de 301 000 €.

La commission « Cadre de vie » a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que c'est l'arrière de la parcelle qui sera cédé à iXCampus de manière à pouvoir construire l'immeuble universitaire qui va fonctionner ensuite avec Sciences-po Saint-Germain. Le prix qui a été arrêté par les Domaines de 301 000 € pour la cession de la parcelle y compris les volumes souterrains va permettre de financer l'aménagement public qui va être réalisé sur le restant de la parcelle jusqu'à la Croix de Fer, c'est-à-dire le plus loin et sur un espace le plus grand possible.

Monsieur BASSINE signale qu'il ne prendra pas part au vote pour des raisons professionnelles puisque la Foncière du Château Saint Léger est en lien avec son employeur.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

Elle est approuvée à l'unanimité, Monsieur BASSINE ne prenant pas part au vote.

**N° DE DOSSIER : 22 G 14 – APPROBATION DU STOCK EPFIF 2022**

Madame MACE rappelle que chaque année est approuvé le stock de cette convention d'intervention entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France.

Cette convention porte actuellement sur trois secteurs de maîtrise foncière, Les Jardins, Les Douze Arpents, qui sont sur la commune déléguée de Fourqueux et l'hôpital. Il y a également trois secteurs de veille foncière : Maison Verte/rue des Marais, Clos Magloire/rue des Boufflers/Carmel et Turgot/Palissy.

Peu d'actions ont été engagées en 2022. Elles sont à noter pour l'hôpital, puisque l'EPFIF a cédé à la ville les tranches 1 et 2 et a pris possession de la tranche 4 qui correspond à peu près aux bâtiments hospitaliers et patrimoniaux Lamant et Gérard. L'EPFIF a également engagé en 2022 la déconstruction des tranches 1 et 2 et engagé la destruction de la tranche 3.

Rien n'a été fait pour la parcelle Les Jardins du fait qu'entre-temps il y a eu un abandon du projet par le promoteur. Pour Les Douze Arpents, l'EPFIF a signé l'acte de vente avec le bailleur qui s'était engagé. Pour les trois secteurs de veille foncière, l'EPFIF n'a pas réalisé d'acquisition puisqu'aucune opération ne s'est présentée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver au 31 décembre 2022 la valeur du stock qui s'est élevé à 26 309 000 €.

La commission « Cadre de vie » a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur JEAN-BAPTISTE souhaite avoir une explication. Il demande ce que signifie le mécanisme suivant : « la valeur du stock faisant l'objet de la garantie de rachat par la commune de Saint-Germain prévu par la convention s'élève à la somme X ».

Monsieur le Maire explique que cela signifie que si l'EPFIF ne vend pas son stock, la Ville est garante et doit le racheter. Il observe que cela n'est jamais arrivé à sa connaissance et souligne qu'il s'agit d'un mécanisme très astucieux, qui fait faire un portage foncier par un opérateur public qui ne prend pas de marge ni d'intérêt et qui peut porter des projets pendant très longtemps s'il n'y a pas de débouclage, ce qui peut arriver comme en ce moment avec la crise que l'on connaît.

Il soumet cette délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité.

## **N° DE DOSSIER : 23 G 15 – RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS DES CONCESSIONNAIRES**

Monsieur VENUS précise qu'il s'agit de présenter rapidement les rapports d'activité des différents délégataires de service public. Ces rapports ont été examinés au cours de deux séances, le 15 et le 22 septembre, par la Commission consultative des services publics locaux qui a émis un avis favorable. À ce propos, Monsieur VENUS tient à remercier les élus et les représentants d'associations qui ont consacré du temps à ces deux séances d'examen.

Ces rapports ont été remis dans le dossier du Conseil Municipal, raison pour laquelle Monsieur VENUS indique qu'il va souligner simplement les éléments les plus saillants de chacun.

Le premier rapport concerne la distribution de gaz avec GRDF. C'est un contrat qui a été renouvelé en 2022 pour 25 ans. Les chiffres majeurs : 90 km de réseau de distribution de gaz sous les rues et les trottoirs de la commune, 7600 clients, des redevances pour la Ville de l'ordre de 25 000 euros par an.

Le deuxième rapport concerne les trois marchés forains de la ville avec le délégataire Dadoun, le marché central, le marché de la lisière Pereire, le marché des Rotondes. L'année 2022 a été l'année de l'inflation très importante avec une très forte hausse des coûts pour l'exploitant – les coûts de transport ont explosé et le SMIC a augmenté très fortement. Il en résulte une exploitation déficitaire sur ce marché de 64 000 €, qu'il va falloir s'attacher à redresser pour l'équilibrer. S'ajoute le problème d'une faible fréquentation du marché Pereire qui est à relancer. Par contre, même si cela ne s'est pas produit en 2022, Monsieur VENUS souligne le déménagement réussi du marché des Rotondes vers la rue de l'Aurore, qui sera examiné dans le prochain rapport.

Le troisième rapport concerne le réseau de chaleur urbain, avec Dalkia comme prestataire. Il s'agit ici de la saison 21-22 qui était la première à connaître une forte hausse des prix du fait, d'abord, de la tension sur les matières premières qui a commencé à l'été 2021, puis la guerre en Ukraine a renforcé ce mouvement de hausse. Le coût du réseau pour les abonnés de la Ville a augmenté, passant à 125 euros TTC le mégawatt heure, ce qui représente 60 % de plus par rapport à la saison précédente, où il était particulièrement bas mais à titre de comparaison, sur la même période une résidence exclusivement

chauffée au gaz aurait connu une augmentation de 360 %. La mixité du réseau a bien permis de tamponner les hausses.

En termes de fonctionnement du réseau, il y a eu des ventes en hausse puisqu'il y a eu les premières connexions importantes de l'avenant 3, notamment l'hôpital et la clinique et il y a eu aussi le démarrage de la géothermie Albien, et un taux d'énergie renouvelable dans le réseau de 60 %.

Le rapport suivant concerne les parkings. Pour Centre Château, exploité par Indigo, une forte hausse du chiffre d'affaires a eu lieu en 2022, avec plus 26 % par rapport à l'année précédente mais le niveau de chiffre d'affaires de 2019 n'a pas encore été retrouvé et cela est vrai pour tous les parkings. Il y a donc un effet post Covid certainement lié à davantage de télétravail. De premiers chiffres rendent compte de l'impact de la gratuité mise en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet : en septembre et en octobre, les fréquentations globales de Centre Château ont augmenté respectivement de 28 et de 35 %. Sur les périodes de gratuité, par exemple en octobre la hausse entre le lundi et le jeudi est de 64 % de la fréquentation sur la période gratuite mais aussi de 53 % sur l'heure suivante qui est payante. Il en est de même pour vendredi, samedi et dimanche avec 45 % de plus sur la période gratuite et 22 % sur l'heure suivante. Cela semble indiquer que cette mesure de gratuité a été comprise et adoptée par les usagers, qui ont tendance à rester au-delà de la seule gratuité, ce qui est évidemment une bonne chose pour les commerçants et l'activité de la ville.

Pour le parking Pologne, exploité également par Indigo, est constatée également une reprise de 10 %, moins forte qu'au Château, mais ce parking avait moins baissé pendant la période Covid et avait repris plus vite. Aujourd'hui, il approche parfois de la saturation.

Pour le parking Pompidou, est constatée par contre une baisse des revenus, qui deviennent anecdotiques. C'est un parking qui a perdu sa vocation avec la dématérialisation des actes à la sous-préfecture. Il a une vocation à retrouver et la Ville s'attachera dans les prochaines DSP à favoriser cette évolution.

Enfin, le parking Q-Park du Marché Neuf, c'est un peu la même situation que les autres parkings de centre-ville, avec une bonne année 2022 par rapport à 2021, sans revenir encore au niveau de fréquentation de 2019. À noter sur ce parking une belle progression des clients par abonnement en partie due à l'abonnement bureau voté par le Conseil Municipal 15 mois auparavant.

La dernière délégation de service public concerne la gestion en affermage des Crèches Gramont et Comtes d'Auvergne. Le dernier rapport annuel porte sur la première année pleine d'exploitation portée par Les Petits Chaperons Rouges qui ont repris ces deux crèches à l'automne 2021. La transition a été difficile, mais stabilisée depuis. Le sujet majeur aujourd'hui sur ces deux crèches est partagé avec les crèches en régie et avec l'ensemble des structures d'accueil de petite enfance, c'est la difficulté de recruter des professionnelles du secteur de la petite enfance. Cela conduit, afin de respecter comme cela est nécessaire la réglementation en termes de personnel par berceau, à fermer des berceaux et les taux d'occupation sont donc inférieurs aux objectifs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels des délégataires.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur ROUXEL observe, s'agissant des marchés forains, que ce n'est pas la première année que l'on se rend compte qu'ils sont en négatif. Aussi il demande si à un moment donné il pourrait y avoir un souci d'exploitation.

Monsieur VENUS répond que c'est en effet la deuxième année pleine d'exercice de la société Dadoun. Ils avaient eu un premier déficit de 17 000 €, qui est donc passé à 63 000 €. Ce sujet a été évoqué avec le délégataire, qui a reconnu la nécessité pour eux de travailler en termes d'efficacité mais il est vrai qu'ils ont besoin d'être accompagnés. Cette question sera abordée au moment du budget primitif, concernant les tarifs de place.

Monsieur le Maire observe que Dadoun est un opérateur comme il y en a d'autres et la Ville avait changé de prestataire avec eux l'année précédente. C'est un opérateur de place qui est connu et a beaucoup de marchés sur toute l'Île-de-France. Ils ont certes pris de plein fouet l'inflation.

Monsieur VENUS explique que la problématique du camion qui transporte les bâches et les poteaux est l'un des sujets. Le délégataire est en effet obligé de le garer assez loin parce qu'il est impossible de leur proposer un emplacement de stationnement sur la ville, et cela rajoute du coût.

Monsieur le Maire confirme que, s'agissant de la deuxième année d'exploitation, la Ville est assez vigilante sur le sujet et a un dialogue quasi hebdomadaire avec le prestataire depuis la période Covid. Il confirme que le réaménagement du marché des Rotondes est pour le moment une vraie réussite et va peut-être aussi aider à redynamiser cette partie-là qui était un peu en souffrance.

Monsieur GREVET souligne que les deux réunions de la commission étaient riches d'enseignements, notamment sur la question des marchés. Il souhaite rebondir notamment sur des propositions qu'il avait formulées. La première était d'obtenir l'information de la fréquentation des parkings, et notamment celui situé sous la place du marché, pour peut-être vérifier les taux de fréquentation en lien avec l'éventuelle baisse de la fréquentation des marchés. La nouvelle stratégie de la Ville en matière de stationnement depuis la rentrée peut aider notamment les marchés.

Le deuxième point était le déplacement, puisqu'à l'époque de la réunion, le marché du Bel Air déménageait rue de l'Aurore et cela faisait donc l'unanimité qu'*a priori* la Ville se donnait les moyens désormais de pouvoir disposer sur le quartier d'un marché qui puisse avoir une réelle dynamique. Il suggère d'étendre cette même logique au marché de la Lisière Pereire pour peut-être envisager de le faire revenir de l'autre côté de la nationale, c'est-à-dire entre la boucherie et la boulangerie.

Monsieur le Maire indique qu'à l'origine, sur cette place, là où étaient implantées les halles, il était situé devant le quai des Possibles, quasiment devant l'hôtel qui se trouvait là. Lors des travaux, il a été délocalisé sur la rue, pas tout à fait, d'ailleurs, à l'emplacement mentionné par Monsieur GREVET, puisqu'il était plutôt sur une partie de la rue Franklin, des deux côtés. La fréquentation s'est essoufflée selon lui assez rapidement. Il estime que le devenir de ce marché est un sujet de réflexion qui n'est pas consolidé encore. C'est pour cela qu'il pense nécessaire d'être prudent concernant la rue de l'Aurore pour voir comment les choses s'installent dans la durée, au-delà de l'enthousiasme initial. Ce qui est plus compliqué, d'une manière générale, c'est qu'on ne commercialise pas selon lui une zone qui ne l'a jamais été, c'est une donnée qu'il estime importante, y compris pour les projets que la Ville porte. On ne crée pas d'une manière artificielle une zone de chalandise là où il n'y en a jamais eu, et c'est le cas du marché de la Lisière Pereire. Peut-être faudrait-il reconstituer des halles sur la place.

S'agissant des fréquentations horaires des parkings, il assure être très en attente des chiffres pour 2023, espérant comme tous une poursuite de la remontée.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des différents rapports annuels des délégataires.

**N° DE DOSSIER : 23 G 16 – CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI) POUR LE TRAITEMENT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS)**

Monsieur VENUS indique qu'il s'agit simplement de reconduire la convention entre la Ville et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), qui s'occupe de la logistique de l'expédition des quelques FPS émis par an au tarif de 0,98 centimes plus les frais d'envoi.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération et tous les documents s'y rapportant.

La commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à la majorité, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre.

**N° DE DOSSIER : 23 G 17 – PROLONGATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ECOJONCTION ET APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE AGRO CAMPUS DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE/CHAMBOURCY**

Madame BOUTIN considère que tous connaissent maintenant le groupement d'intérêt public constitué avec le lycée horticole avec une première convention en 2017, qui a été renouvelée en 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler aujourd'hui non pas pour trois ans mais pour cinq ans, d'approuver le rapport d'activité de la période qui vient de s'écouler, et enfin de désigner les représentants titulaires et suppléants qui siégeront à l'assemblée générale de ce GIP.

Elle ajoute que la collaboration est très soutenue avec le lycée horticole : mutualisation des serres, production des plantes pour la Ville, actions de formation, services rendus, prêt de matériel, etc. C'est donc avec plaisir qu'elle propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention.

La commission « Cadre de vie » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que ce GIP était vraiment une très bonne idée et un très beau projet. Cette mutualisation est vraiment une belle réussite, elle permet de produire quasiment 90 000 plantes et selon les jardiniers de la Ville la qualité de ces plantes est bien meilleure que celle des plantes acquises généralement auprès de prestataires commerciaux classiques.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 23 G 18 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX CHEVAUX DE LA GARDE REPUBLICAINE AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire, commentant le visuel affiché, présente Uppercut et Banco, deux chevaux de la Garde républicaine qui vont composer les premiers bataillons de la brigade équestre municipale qui sera opérationnelle à compter du 4 décembre prochain. C'est une expérimentation qui est lancée pour six mois avec le quartier Goupil, donc la Garde républicaine à Saint-Germain-en-Laye.

Il précise que le quartier Goupil est un centre d'instruction de la Garde républicaine, spécialisé notamment dans la formation de police municipale. Une dizaine de policiers municipaux sont formés dans ce centre tous les ans, en deux sessions.

C'est donc un premier partenariat qui fera l'objet d'un rapport au bout de ces six mois pour voir si l'expérience est concluante ou non. Monsieur le Maire pense que ce sera le cas et estime que c'est un très beau projet. La Ville a la chance d'avoir en ses murs la Garde républicaine, qui met à disposition ces deux chevaux. Ils seront montés par deux cavalières qui étaient dans les effectifs de la police municipale et qui ont bénéficié d'une formation complémentaire. Elles seront encadrées au début par la police municipale en VTT, etc., pour plus de sûreté. Elles effectueront des cycles de surveillance de trois heures avec de quatre à six cycles les premières semaines et éventuellement une évolution crescendo.

Monsieur le Maire assure que ce n'est pas un gadget. 23 000 jeunes circulent dans les rues de la commune tous les jours et il peut survenir des débordements, comme par exemple lors de monômes et lors des journées des terminales. Il est toujours compliqué d'engager des forces de sécurité avec des jeunes, et les équidés ont cette qualité d'être naturellement dissuasifs et respectés, notamment auprès des jeunes. Ce sont donc des éléments de dissuasion qui seront testés aux abords des lycées, dans le quartier du Bel Air bien évidemment, et dans le centre-ville de Saint-Germain-en-Laye.



Monsieur le Maire propose donc d'accueillir ces deux chevaux pour une période de six mois et de l'autoriser à signer la convention avec la Direction générale de la Gendarmerie nationale, dont dépend la Garde républicaine.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

Avant de passer au dossier suivant, qui concerne une convention avec le CIG, il demande à son président, Monsieur LEVEL, de quitter la salle et non plus comme auparavant simplement de ne pas prendre part au vote. Il s'agit en effet d'une nouvelle règle qui vise à interdire d'exercer une forme d'influence d'une manière ou d'une autre sur les membres de l'assemblée.

**N° DE DOSSIER : 23 G 19 – CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION POUR UNE MISSION D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Madame NICOLAS indique que l'agent chargé de prévention santé et sécurité au travail a demandé sa mise en disponibilité pour une durée de 11 mois. C'est la raison pour laquelle il est demandé par cette délibération une mise à disposition d'un agent du CIG pour assurer différentes missions de prestations de santé et de sécurité au travail.

Une convention est jointe à cette délibération, qu'il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer. Est joint à titre indicatif le tarif de la rémunération, de 95€ par heure.

La commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est approuvée à l'unanimité, Monsieur LEVEL ne prenant pas part au vote.

Monsieur le Maire indique que la partie formelle de ce Conseil Municipal est terminée, et qu'il n'a pas été saisi de question diverse. Il en remercie les membres du Conseil Municipal.

Avant de clore la séance, il précise que le prochain Conseil Municipal, avec le vote du budget, aura lieu le 21 décembre et rappelle différentes manifestations qui auront lieu d'ici cette prochaine séance.

Il souhaite une bonne fin de soirée à tous, et clôt la séance à 23h10.

**La secrétaire de séance**



**Marta de Cidrac**